



# BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

30/01/2020

Foncier urbain, hôpitaux, lutte contre la cybercriminalité...

**Ce que le gouvernement a décidé hier**



Foncier urbain, hôpitaux, lutte contre la cybercriminalité...

# Ce que le gouvernement a décidé hier

Le Chef de l'État, Alassane Ouattara, a présidé, hier, au Palais présidentiel, le traditionnel Conseil des ministres.



Le Conseil des ministres a planché, hier, sur de nombreux dossiers, notamment la réhabilitation de certains hôpitaux. (PHOTOS: HONORE BOSSON)

de travail des enfants. Cela s'est traduit par la création du Système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire (Sosted). C'est un système de veille, d'alerte précoce et d'intervention dans le domaine de la lutte contre les pires formes de travail des enfants. "Conçu en collaboration avec tous les acteurs de la lutte contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire, conformément aux dispositions pertinentes de la convention n°182 de l'Organisation internationale du travail (Oit), le Sosted a vocation pour développer une base de connaissances sur le travail des enfants, de façon à mettre en place des stratégies de prévention et de protection durables des enfants en situation de travail et d'assurer une bonne coordination des actions initiées en la matière", a dit le porte-parole du gouvernement. Le Conseil des ministres d'hier a vu aussi des nominations dans l'administration. Ainsi, Koné Samba est le nouveau président de l'Autorité nationale de la presse (Anp). Il remplace Raphaël Lakpé qui, lui, devient le président de l'Aderiz qui a remplacé l'Office national de développement de la riziculture. Précédemment Pca de l'Aigf (Agence ivoirienne de gestion des fréquences radioélectriques), Aka Sayé Lazare est nommé Pca de la Rti. Brou Aka Pascal qui occupait ce poste le remplace à l'Aigf.

ÉTIENNE ABOUA

**F**oncier urbain. Réhabilitation d'hôpitaux. Lutte contre la cybercriminalité... sont autant de sujets qui étaient sur la table du Conseil des ministres d'hier. Lors de son point-presse qui se tient juste après ledit Conseil, à la salle mosaïque du Palais présidentiel, le ministre de la Communication et des Médias, Sidi Touré, porte-parole du gouvernement, a fait savoir que sur tous ces sujets, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures. Concernant le foncier urbain, il a indiqué que le Conseil a adopté un projet de loi instituant un Code de l'urbanisme et du domaine foncier urbain. "Ce projet de loi rassemble les normes législatives et réglementaires existantes dans les domaines du foncier urbain et de l'urbanisme en un texte unique et actualisé. Ce dispositif vise à améliorer la qualité des règles d'urbanisme, à renforcer la protection de la propriété foncière en zone urbaine et à sécuriser au mieux les transactions portant sur les terrains urbains, de façon à réduire considérablement le volume des litiges fonciers", a-t-il dit. Le gouvernement veut, avec ce projet de loi, réduire les litiges fonciers. La santé, l'une des priorités du gouvernement, était aussi à l'ordre du jour du Conseil des ministres. A ce sujet, le

porte-parole du gouvernement a révélé que le Conseil a adopté un décret portant ratification d'une convention de crédit d'un montant de cent millions d'euros, soit soixante-cinq milliards cinq cent quatre-vingt-quinze millions sept cent mille francs Cfa, conclue le 21 décembre 2019 entre l'Agence française de développement (Afd) et la Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet de renforcement des hôpitaux de première référence du Grand Abidjan. Ce projet, selon lui, "able plusieurs hôpitaux de première référence du Grand Abidjan qui bénéficieront de travaux de réhabilitation, d'extension, de l'accroissement des capacités d'accueil et de nouveaux équipements techniques. Sont concernés, les hôpitaux généraux d'Anyama, de Koumassi, de Port-Bouët, l'hôpital général et le Centre hospitalier régional de Dabou, l'hôpital général et l'hôpital psychiatrique de Bingerville". La lutte contre la cybercriminalité a été évoquée, hier, lors du Conseil des ministres. Au dire du porte-parole du gouvernement, un décret portant création, organisation et fonctionnement du Centre de veille et de réponse aux incidents de sécurité informatique, dénommé « Côte d'Ivoire Computer Emergency Response Team », en abrégé Ci-Cert, a été adopté. "Le Ci-Cert a été initialement créé par l'Autorité

de régulation des télécommunications/Tic de Côte d'Ivoire (Artci). Le décret reprend et consolide les attributions du Centre et lui confère une envergure à la hauteur des défis qu'impose la cybercriminalité. Le Ci-Cert devient ainsi le point focal national en matière de cybersécurité et a compétence sur l'ensemble de la communauté internet nationale", a fait savoir le ministre de la Communication et des Médias. Le Conseil avait également à son ordre du jour

des sujets liés à la justice, à la lutte contre le travail des enfants. Sur le premier point, le porte-parole du gouvernement a indiqué que le Conseil a adopté un décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Pôle pénal économique et financier. C'est une instance judiciaire spécialisée, dédiée aux enquêtes, aux poursuites et aux instructions des infractions économiques et financières d'une gravité ou complexité particulière, en

raison, notamment, du caractère transnational de celles-ci, de l'importance de leurs flux financiers et des conséquences qui en découlent. Compte tenu des résultats concluants, le décret formalise et consolide l'existence de cette instance judiciaire mise en place au Tribunal de Première Instance d'Abidjan à titre expérimental depuis 2017. Concernant le second sujet, le gouvernement a réaffirmé sa volonté de lutter contre les pires formes



De nombreux hôpitaux généraux seront réhabilités.

Pneumonie causée par le Coronavirus

# Les mesures pour faire face à l'épidémie

Le mercredi 29 janvier 2020, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 13h45, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat. L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

**A/- Mesures Générales**

- Projet de loi
- Projets de décrets

**B/- Mesures Individuelles**  
**C/- Communications**

**A/- MESURES GÉNÉRALES**

**PROJET DE LOI**

Au titre du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme ;

Le Conseil a adopté un projet de loi instituant Code de l'urbanisme et du domaine foncier urbain.

Ce projet de loi rassemble les normes législatives et réglementaires existant dans les domaines du foncier urbain et de l'urbanisme en un texte unique et actualisé. Ce dispositif vise à améliorer la qualité des règles d'urbanisme, à renforcer la protection de la propriété foncière en zone urbaine et à sécuriser au mieux les transactions portant sur les terrains urbains, de façon à réduire considérablement le volume des litiges fonciers.

**1- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères,**

en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, le Ministère de la Ville et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de la Convention de crédit N° CCI 1613 01 E d'un montant de cent millions (100 000 000) d'euros, soit soixante-cinq milliards cinq cent quatre-vingt-quinze millions sept cent mille (65 595 700 000) francs CFA, conclue le 21 décembre 2019 entre l'Agence Française de Développement (AFD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du projet de renforcement des hôpitaux de

première référence du Grand Abidjan.

Ce projet cible plusieurs hôpitaux de première référence du Grand Abidjan qui bénéficieront de travaux de réhabilitation, d'extension et d'accroissement des capacités d'accueil ainsi que de nouveaux équipements techniques.

Sont concernés, l'Hôpital Général d'Anyama, l'Hôpital Général de Koumassi, l'Hôpital Général de Port-Bouët, l'Hôpital Général et le Centre Hospitalier Régional de Dabou, ainsi que l'Hôpital Général et l'Hôpital Psychiatrique de Bingerville.

**2- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères,**

en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un projet de loi instituant un Consulat Général de la République de Côte d'Ivoire à Laâyoune, au Maroc.

Cette mesure vise à rapprocher davantage l'administration consulaire des ressortissants ivoiriens vivant dans les régions du sud marocain et à renforcer leur protection consulaire. En outre, la nouvelle administration consulaire ivoirienne au Maroc permettra de consolider les liens d'amitié et de coopération qui unissent nos deux (02) pays.

**3- Au titre du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;**

Le Conseil a adopté un décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Pôle Pénal Economique et Financier.

Le Pôle Pénal Economique et Financier est une instance judiciaire spécialisée, dédiée aux enquêtes, aux poursuites et aux instructions des infractions économiques et financières d'une gravité ou d'une complexité particulière en raison notamment du caractère transnational de celles-ci, de l'importance des flux financiers et des conséquences qui en découlent. Compte tenu des résultats conduants de cette instance judiciaire mise en place au Tribunal de Première Instance d'Abidjan à titre expérimental depuis



Le Chef du gouvernement à son entrée, hier, dans la salle du Conseil des ministres.

2017, ce décret en formalise et en consolide l'existence. La compétence territoriale du Pôle Pénal Economique et Financier, dirigé par un Vice-président du Tribunal de Première Instance d'Abidjan, couvre l'ensemble du territoire national.

**4- Au titre du Ministère des Transports,**

en liaison avec le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Transports, chargé des Affaires Maritimes, le Ministère d'Etat, Ministère de la Défense, le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministère des Eaux et Forêts, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, le Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste, le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant organisation et fonctionnement des services de recherche et de sauvetage maritimes en temps de paix.

Ce décret organise, en application du Code maritime et des accords de coopération auxquels la Côte d'Ivoire est partie prenante, les services de recherche et de sauvetage maritimes nationaux

de manière à assurer un secours rapide et efficace aux personnes et aux navires en situation de détresse dans les eaux sous juridiction ivoirienne. Ces eaux comprennent, notamment la mer territoriale, les embouchures, les systèmes fluvo-lagunaires et les Ports.

A cet effet, il met en place un Comité national présidé par le Premier Ministre, et confie aux Préfets maritimes, la mission d'assurer, à l'échelon local, la coordination opérationnelle des activités de recherche et de sauvetage maritimes, en liaison avec les Ministères techniques et les organismes publics et privés concernés.

**5- Au titre du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale,**

en liaison avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, le Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant création, attributions, organisation et fonctionne-

ment du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire, en abrégé SOSTECI.

Le SOSTECI est un système de veille, d'alerte précoce et d'intervention dans le domaine de la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Conçu en collaboration avec tous les acteurs de la lutte contre le travail des enfants en Côte d'Ivoire, conformément aux dispositions pertinentes de la convention n° 182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), il a vocation à développer une base de connaissances sur le travail des enfants, de façon à mettre en place des stratégies de prévention et de protection durables des enfants en situation de travail et d'assurer une bonne coordination des actions initiées en la matière.

**6- Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique,**

en liaison avec le Ministère d'état, Ministère de la Défense, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant modification des articles 9 et 10 du décret n° 2014-361 du 12 juin 2014 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Radioprotection, de Sûreté et de Sécurité Nucléaires, en abrégé ARSN.

Ce décret précise et complète le régime des incompatibilités et des interdictions des membres du Conseil de régulation de l'ARSN en vue de préserver et de garantir durablement son impartialité et son indépendance.

Il interdit notamment l'accès au Conseil de régulation aux personnalités possédant directement ou indirectement des intérêts dans le secteur de la sûreté et de la sécurité nucléaires, et impose par la même occasion, un délai de carence de deux (02) ans aux membres du Conseil de régulation qui souhaiteraient éventuellement exercer dans ce secteur, à la suite de la cessation de leurs fonctions.

**7- Au titre du Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste;**

Le Conseil a adopté un décret portant création, organisation et fonctionnement du Centre de veille et de réponse aux incidents de sécurité informatique, dénommé « Côte d'Ivoire Computer Emergency Response Team », en abrégé CI-CERT.

Le CI-CERT est un centre de veille et de réponse aux incidents de sécurité informatique. Il a été créé initialement par l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI).

Ce décret reprend et consolide les attributions dudit Centre et lui confère une envelopure à la hauteur des défis qu'imposent la cybercriminalité.

Le CI-CERT devient ainsi le point focal national en matière de cybersécurité et a compétence sur l'ensemble de la communauté internet nationale.

**B/- MESURES INDIVIDUELLES**

Le Conseil des Ministres a adopté plusieurs décrets de nomination. Ainsi ont été nommées les personnes ci-après :

### 1- Au titre du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation :

- Monsieur KONATE Diakhalia en qualité Secrétaire Exécutif de la Commission Nationale des Frontières ;

### 2- Au titre du Ministère des Transports :

- Monsieur Albéric KACOU en qualité de Président du Conseil de Régulation de l'Autorité du Transport Intérieur, en abrégé ARTI ;  
- Monsieur Désiré N'ZI en qualité de Directeur Général de l'ARTI ;  
- Monsieur Demba DIOP en qualité de Président du Conseil Stratégique de l'Autorité de la Mobilité Urbaine du Grand Abidjan (AMUGA) ;  
- Monsieur Romain KOUAKOU, précédemment Directeur des Transports Terrestres, en qualité de Directeur Général de l'AMUGA ;

### 3- Au titre du Ministère de la Promotion de la Riziculture :

- Monsieur Raphaël LAKPE en qualité de Président du Conseil de surveillance de l'Autorité de Développement de la Riziculture (ADERIZ).

### 4- Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances :

Le Conseil a procédé à des réajustements concernant les nominations effectuées au niveau de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique au cours du Conseil des Ministres du mercredi 15 janvier 2020.

La liste complète des nominations comprenant ces réajustements figure en annexe du présent communiqué.

### 5- Au titre du Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste :

- Monsieur BROU AKA Pascal en qualité de Président du Conseil d'Administration de l'Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences radioélectriques (AIGF).

### 6- Au titre du Ministère de la Communication et des Médias :

- Monsieur René BOURGOUIN en qualité de Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) ;  
- Monsieur Samba KONE en qualité de Président de l'Autorité Nationale de la Presse (ANP) ;  
- Monsieur AKA SAYE Lazare en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI).

### 7- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, Chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat :

- Monsieur OUATTARA Dramane en qualité de Directeur des Moyens Généraux et de l'Équipement à la Direction Générale des Impôts ;  
- Monsieur DJANGO Fousseny en qualité de Directeur Régional des Impôts d'Abidjan Nord III ;  
- Madame TOUBOUJ Antoinette en qualité de Directeur Régional des Impôts de Korhogo

### Inspecteur Divisionnaire des services fiscaux :

- Monsieur BEKOUIN Brou Pascal ;  
- Monsieur PALE Sié Amadou ;  
- Monsieur ZIZA Zadi ;  
- Monsieur N'GORAN Simplicie.

### C/- COMMUNICATIONS

### 1- Au titre du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'adoption du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) de l'année 2020.

A l'issue des travaux du Séminaire gouvernemental tenu le 28 janvier 2020, le PAP 2020 a été adopté. Pour l'année 2020, il s'articule autour de trois (03) défis majeurs comprenant les grands objectifs du Président de la République, à savoir :  
- maintenir la paix et la sécurité sur tout le territoire national en vue de la tenue d'élections apaisées, au terme d'un processus électoral libre, transparent et démocratique ;  
- poursuivre les grands chantiers en cours de réalisation dans le cadre de la transformation structurelle de l'économie nationale, en veillant à l'accélération de la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement ;  
- poursuivre la gestion rigoureuse des finances publiques, notamment à travers le suivi du Programme Économique et Financier.

Aussi, le Président de la République, en dépit du contexte particulier des élections présidentielles de 2020, a invité le Gouvernement à un engagement et à une attention plus soutenues dans la mise en œuvre du PAP 2020, en vue d'atteindre les objectifs fixés par le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 au bénéfice des populations.

### 2- Au titre du Ministère des Affaires Étrangères ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la participation de la Côte d'Ivoire au sommet Royaume-Uni-Afrique sur l'investissement en Afrique.

Le Président de la République, à la tête d'une délégation de haut niveau, a pris part au premier Sommet Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord-Afrique sur l'investissement en Afrique qui s'est tenu le 20 janvier 2020 à Londres, au Royaume-Uni. Au cours de son intervention, le Président de la République a mis l'accent sur le dynamisme de l'économie ivoirienne et les progrès impressionnants réalisés ces dernières années.

Il a insisté sur les programmes de transformation locale des produits agricoles, de formation des jeunes et d'autonomisation des femmes.

Aussi, le Chef de l'État a lancé un vibrant appel aux opérateurs économiques britanniques à investir davantage en Côte d'Ivoire, en les rassurant sur la situation sécuritaire stable du pays et sur la réalité de la cohésion sociale.

En marge du Sommet, le Président de la République a eu différents échanges, notamment avec Messieurs Boris JOHNSON et Dominic RAAB, respectivement Premier Ministre et Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères du Royaume-Uni. Ces échanges ont porté sur les perspectives de renforcement de la coopération entre nos deux (02) pays. Il a profité de cette occasion pour solliciter le retour en Côte d'Ivoire du service en charge de la délivrance des visas.

### 3- Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;

Le Conseil a adopté une communication relative à l'épidémie de pneumonie causée par le coronavirus (2019-nCoV).

Cette épidémie détectée à Wuhan en Chine en décembre 2019, s'est propagée à l'échelle mondiale enregistrant au 26 janvier 2020, 1 975 cas dont 56 décès.

Selon les informations actuelles, la maladie se transmet par voie respiratoire avec une période d'incubation qui peut atteindre 15 jours. Elle

se manifeste par la fièvre, la toux et les difficultés respiratoires. Il n'existe à ce jour aucun vaccin et le traitement reste symptomatique. Les investigations sont en cours pour déterminer l'origine de l'épidémie.

En Côte d'Ivoire, un cas suspect a été détecté le samedi 25 janvier 2020 à bord d'un avion de la compagnie Turkish Airlines. Il s'agit d'une étudiante ivoirienne âgée de 34 ans résidant à Pékin depuis cinq (05) ans, qui a présenté un syndrome grippal avec toux, éternuement, écoulement nasal et difficulté respiratoire, ayant débuté le 22 janvier 2020 à Pékin. Dès son atterrissage, le cas a été pris en charge par les professionnels nationaux préparés à ce type d'urgence sanitaire. A ce jour, son état général est satisfaisant.

Pour faire face à cette épidémie qui constitue une menace pour le pays compte tenu des mouvements de population entre la Côte d'Ivoire et la Chine, le Gouvernement a mis en place les mesures suivantes :

- le renforcement du contrôle sanitaire aux frontières aéroportuaires, maritimes et terrestres ;
- la diffusion de directives sur la surveillance épidémiologique de la pneumonie due au 2019-nCoV aux Directeurs Départementaux de la Santé ;
- le renforcement des capacités diagnostiques de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire pour la confirmation des cas suspects ;
- le renforcement des me-

ures de prévention et de contrôle de l'infection.

### 4- Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural,

Le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de la Promotion de l'investissement Privé ;

Le Conseil a adopté une communication relative à la présentation des résultats de l'étude sur la compétitivité du sucre ivoirien. Cette étude, diligentée par le Gouvernement, a été réalisée par la Cellule d'Analyse de politiques Économiques du Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales (CIREs) appuyée par une équipe de consultants internationaux avec pour objectif d'étudier la rentabilité globale et le niveau de compétitivité des entreprises sucrières ivoiriennes, à partir d'une analyse de la structure des prix et de l'évaluation du coût à l'importation.

Les conclusions de cette étude confirment les contreperformances du secteur sucrier ivoirien, en dépit des chiffres d'affaires en constante augmentation des entreprises sucrières. Elles relèvent la baisse de compétitivité du secteur en mettant l'accent essentiellement sur le faible niveau des investissements réalisés par les opérateurs de la filière et les

coûts de production élevés du sucre en Côte d'Ivoire.

Aussi, en vue de relancer ce secteur important de l'économie nationale, le Conseil a arrêté, conformément aux recommandations de l'étude, les mesures ci-après :

- le maintien de la mesure d'interdiction des importations de sucre sur une période de cinq (05) ans. Durant cette période, des importations spéciales de sucre seront réalisées exclusivement par les sociétés sucrières pour couvrir 50% des besoins des entreprises industrielles utilisatrices de sucre à un prix de vente à marge nulle, sur la base de l'évaluation des besoins exprimés par ces industries. La différence des besoins (50%) sera fournie par les sociétés sucrières locales.
- la signature d'un contrat-plan entre l'Etat et les sociétés sucrières sur une période de cinq (05) ans, à travers lequel ces entreprises devront s'engager à réaliser les investissements nécessaires pour augmenter leur capacité, améliorer leur productivité et compétitivité, réaliser l'autosuffisance en sucre en vue de garantir des prix compétitifs pour les ménages dans le cadre de la lutte contre la vie chère.

En outre, le Conseil a instruit le Ministre du Commerce et de l'Industrie et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de mettre en place un mécanisme de contrôle et de suivi pour assurer la mise en œuvre de ces mesures. ■

## N'Zi Désiré Assamoua, directeur général de l'Arti



N'Zi Assamoua Désiré a été nommé, hier, directeur général de l'Autorité du transport intérieur (Arti). Cette autorité de régulation a pour objectif

d'assainir le secteur du transport intérieur et de lutter efficacement contre la fraude. Elle assure des missions de veille, de conciliation et de sanction. En janvier 2019, à

sa création, le ministre Sidi Touré, porte-parole du gouvernement, disait : " Elle est chargée de la régulation des transports intérieurs et est dotée de pouvoirs de proposition, de conciliation, de sanction en vue de lutter efficacement contre la fraude et mettre un terme au désordre constaté dans le transport intérieur, notamment lagunaire, routier et ferroviaire (...). Compte tenu du développement de différents modes de transport intérieurs, la création de l'Arti consacre la distinction nécessaire entre les missions de régulation et celle d'organisation des transports" ■

Etienne Aboua

Face aux défis de 2020

# Ce que le Président Ouattara attend de ses ministres

La réflexion précédant l'action, le gouvernement a passé en revue les défis de cette année électorale. Le Président ivoirien, lui, prescrit le même remède : le travail.



Pour le Chef de l'État, Alassane Ouattara, le vrai sacerdoce en politique, c'est la quête inlassable du mieux-être des populations. (PH : HONORÉ BOSSON)

**J**'insiste sur la solidarité. Car nous sommes en période électorale. Il ne faudra pas que les ambitions des uns et des autres puissent vous écarter de l'objectif premier qui est

de faire un travail d'équipe dans l'intérêt des Ivoiriens», recommandait, lundi, Alassane Ouattara à ses ministres. Au moment où les chapelles politiques s'agitent à l'an-

nonce du prochain rituel électoral et que soufflent à plein fouet les vents violents des ambitions personnelles, le Chef de l'État, en gardien du temple, garde la tête froide. Et n'a qu'un cap :

le travail. Après plus de 50 ans d'expérience acquise dans la gestion au sommet des affaires de l'État et des institutions internationales, Alassane Ouattara sait mieux que quiconque qu'une

élection n'est qu'une saison passagère dans le ciel d'une nation qui a de l'ambition. Encore, si le jeu ne tue pas l'enjeu. Car l'enjeu, pour un pays, c'est de savoir garder ses appuis sur ses acquis. A propos d'acquis, la Côte d'Ivoire présente aujourd'hui le visage d'une fiancée qui a su se rendre belle ces huit années durant. Et qui, à juste titre, est convoitée de toute part à cause de ses atouts et de ses atouts. Les atouts ivoiriens ? C'est d'abord un climat des affaires plus clair, plus sain, plus sécurisé, avec des tribunaux du commerce, des procédures simplifiées pour la mise en route des entreprises. C'est ensuite des bonnes constantes : un taux de croissance d'environ 8% soutenu sur huit ans, un ratio endettement-Pib en dessous de 50%, une inflation basse de 2%, un déficit budgétaire de 3%... Le taux élevé de croissance économique a permis au gouvernement ivoirien de doubler le Pib en huit ans. Et le déficit budgétaire (quoique faible) a été provoqué par les mutineries et les grèves à répétition de 2017. Avec pour conséquence, une saignée inattendue de plusieurs milliards de F CFA du budget de l'État. Au moment où chaque nation dans le monde entier

se débat contre la pieuvre du chômage, y compris les pays développés, le gouvernement ivoirien peut se vanter d'avoir pu inverser de plusieurs points la courbe du chômage. De 53% en 2011, le taux de chômage devrait se situer à 35%. Au fond, qu'attend-on du prochain président de la République à l'issue du scrutin d'octobre ? Quelle que soit sa couleur, cet Ivoirien, dans le meilleur des cas, marchera sur les traces de cette performance. Et pour le faire, la clef, c'est le travail. Ainsi que l'a dit le Chef de l'État ivoirien à Chatham House à Londres, le 21 janvier, en marge du sommet Afrique-Royaume-Uni. Interrogé sur le secret de l'essor économique ivoirien salué par nombre d'observateurs, dont l'ex-directeur général du Fmi, Alassane Ouattara a eu cette réponse : « J'ai une équipe au travail ». En exigeant du gouvernement le travail et la solidarité, le Président de la République ne fait que résumer la devise ivoirienne : Union-discipline-travail. Au-delà des membres du gouvernement, l'exhortation vaut pour tous. Peut-être plus encore, pour les hommes politiques qui rivalisent en ce moment d'ambition ■

BENOIT HILI



Chaque ministre dispose désormais d'une feuille de route claire, avec des objectifs précis pour cette année.

Programme d'actions prioritaires (PAP) 2020

# Communiqué final du séminaire gouvernemental

Le lundi 27 janvier 2020, un séminaire gouvernemental s'est tenu, dans la Salle des Pas Perdus du Palais Présidentiel, sous la présidence de Son Excellence Alassane OUATTARA, Président de la République, en présence du Vice-Président de la République et des membres du Gouvernement.



Le gouvernement s'est doté d'un plan d'action qui définit les objectifs stratégiques globaux pour 2020, une année qui achève le Pnd 2016-2020. (PH: B. HONORÉ)

Ce séminaire avait pour objet principal de valider et d'adopter, au titre de l'année 2020, le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) du Gouvernement, centré autour des axes ci-après :

- le renforcement des institutions pour la paix et la bonne gouvernance ;
- la transformation structurelle de l'économie ;
- l'amélioration des conditions de vie des populations ; la promotion de la Jeunesse et de la Femme et l'émergence d'un Ivoirien Nouveau.

Au cours de la cérémonie d'ouverture, Monsieur le Premier Ministre et le Vice-Président de la République ont mis l'accent, tour à tour, sur les principaux défis à relever en cette année 2020, à savoir :

- assurer la paix et la sécurité sur tout le territoire national, en vue de la tenue d'élections apaisées, au terme d'un processus électoral libre, transparent et démocratique,
- poursuivre les grands chantiers en cours de réalisation, en veillant à l'accélération de la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement.

En dépit du contexte particulier des élections générales de 2020, le Gouvernement est invité à un engagement et une attention plus soutenus dans la mise en œuvre du PAP 2020, en vue d'atteindre les objectifs fixés par le Plan National de Développement (PND) 2016-2020 dans les différents secteurs au bénéfice des populations. Dans cette perspective, en cette année 2020, le défi pour le Gouvernement consistera à faire encore plus et mieux, en vue de maintenir, voire accélérer le processus de développement socio-économique de notre pays.

Les travaux du séminaire, axés autour des communications des Ministres et des échanges subséquents, ont permis le passage en revue des actions et des activi-

tés essentielles prévues au cours de l'année 2020, classées selon les cinq (05) axes définis par le Président de la République.

Ces différentes actions, consignées dans un document plus détaillé, se déclinent ainsi qu'il suit :

**• Au titre du Renforcement des Institutions pour la Paix et la Bonne Gouvernance**

Les principales actions ou activités à mettre en œuvre devront favoriser l'accès équitable de tous les citoyens à la justice ; la promotion et le respect des droits de l'homme ; la consolidation de la cohésion sociale ; la sécurité des biens et des personnes, face à la menace terroriste ; l'accès à des services publics de qualité et innovants ; le rayonnement national et international de la Côte d'Ivoire ; l'intégration régionale et la pratique de la bonne gouvernance.

Il s'agira également d'élaborer le PND 2021-2025, de réaliser le 5ème recensement de la population et de l'Habitat, de renforcer l'accès à l'information, notamment à travers la mise en place de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) et de poursuivre la mise œuvre des réformes institutionnelles dans tous les domaines.

**• Au titre de la Transformation de l'Economie**

Le Gouvernement devra œuvrer à la transformation structurelle de notre économie, à travers notamment le développement de l'agriculture et de l'agro-industrie ; l'intensification du programme de réhabilitation et de construction des infrastructures dans les secteurs des routes, des transports, des TIC et de l'énergie ; ainsi que l'amélioration de l'environnement des affaires, afin d'attirer de plus en plus d'investisseurs.

Il s'agira en particulier d'intensifier les efforts déployés, en vue d'accélérer la dynamique de transformation locale des matières premières, de densifier le tissu industriel national et de favoriser la création d'emplois pour les jeunes. Le tourisme, les mines et la modernisation de l'artisanat devront constituer des piliers de la stratégie de diversification de l'économie ivoirienne.

**• Au titre de l'Amélioration des Conditions de Vie**

Le Programme Social du Gouvernement, d'un montant initial de 727,5 milliards de FCFA, que Son Excellence Monsieur le Président de la République a décidé de porter à 1000 milliards de FCFA, est en cours de mise en œuvre depuis l'année dernière. Son objectif est d'accroître l'offre de services pu-

blés aux populations. Il sera accéléré par :

- l'intensification des programmes de construction des infrastructures structurantes et sociales de base ;
- l'appui à une offre de services publics de qualité, notamment dans les domaines de l'accès des populations à l'électricité, à l'eau potable, à la santé, à l'éducation, à la nutrition et aux logements sociaux ;
- l'appui à une offre de services publics de qualité, notamment dans les domaines de l'accès des populations à l'électricité, à l'eau potable, à la santé, à l'éducation, à la nutrition et aux logements sociaux ;
- l'amélioration des conditions de vie des étudiants ; et
- l'augmentation des bénéficiaires des filets sociaux, avec un objectif d'au moins 150 000 ménages en 2020. S'agissant particulièrement de la Couverture Maladie Universelle (CMU), devenue une réalité, elle devra atteindre sa vitesse de croisière en cette année 2020.

**• Au titre de la Promotion de la Jeunesse et de la Femme**

L'action du Gouvernement vise à préparer la jeunesse aux défis modernes et à renforcer le rôle de la femme dans notre société. Ces actions portent sur l'insertion socio-professionnelle

des jeunes, la promotion de l'équité et du genre, la protection et la valorisation de la famille, l'autonomisation de la jeune fille et de la femme et le service civique.

**• Au titre de l'Emergence d'un Ivoirien Nouveau**

Les actions ou activités à mettre en œuvre contribueront, notamment à rechercher constamment l'excellence, l'intérêt supérieur de la Nation et à promouvoir les valeurs telles que l'intégrité, le sens élevé de la responsabilité et le don de soi.

Les travaux ont également été marqués par des échanges sur plusieurs thématiques majeures, entre autres :

1. l'organisation de l'élection présidentielle, à travers diverses campagnes de sensibilisation et d'information, en vue de la délivrance des actes administratifs et de l'enrôlement sur la liste électorale ;
2. le renforcement de la sécurité intérieure et l'organisation de la lutte contre la menace terroriste ;
3. l'intensification de la lutte contre la vie chère, à travers notamment le contrôle des instruments de mesure pour plus d'efficacité ;
4. le renforcement de la brigade des mines pour lutter efficacement contre l'orpaillage clandestin ;

5. l'accès aux soins de santé par l'opérationnalisation de la CMU ; le Gouvernement a été informé des dispositions prises pour faire face à l'épidémie de Coronavirus qui sévit actuellement en Chine ;
6. les accidents de la circulation (cette problématique fera l'objet d'un séminaire gouvernemental) ;
7. les champions nationaux (ce programme a été lancé au cours de l'année 2019 et devra aboutir au premier semestre 2020 à la sélection des premières entreprises bénéficiaires) ;
8. l'accès à l'eau potable, à travers des programmes de renforcement de la desserte dans certains quartiers d'Abidjan, dans douze (12) chefs-lieux de départements et dans deux cents (200) sous-préfectures.

Le séminaire tient à réitérer à Son Excellence Monsieur le Président de la République l'engagement personnel de chaque membre du Gouvernement à ne ménager aucun effort, en vue d'œuvrer, sans relâche, à la réalisation de ce programme, en cette année électorale, pour le bien-être de nos concitoyens et pour le développement de notre pays ■

Fait à Abidjan, le 27 janvier 2020

Le Séminaire Gouvernemental

Représentation des femmes dans les assemblées élues

**Coulibaly-Kuibiert et Ramata Ly-Bakayoko en parfait accord**

Le bureau de la Cei a reçu, hier, une délégation du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

La ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, à la tête d'une délégation des membres de son département, s'est rendue hier dans les locaux de la Commission électorale indépendante (Cei) à Coccody Les II-Plateaux. Ramata Ly-Bakayoko a dit être venue échanger avec le Bureau de la Cei et son président Ibrahim Coulibaly-Kuibiert pour lui soumettre deux préoccupations : « Il s'agit de la prise en compte, dans le code électoral, des dispositions de la loi du 14 octobre 2019 favorisant la représentation des femmes dans les Assemblées élues. Cette loi institue en effet un quota minimum de 30% de femmes sur le nombre total de candidats pour tous les scrutins. Mais aussi plaider pour la création d'une cellule genre au sein de la Cei ».

La ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, selon la note parvenue à notre rédaction, a assuré avoir reçu des engagements de la part du patron de la Cei de se pencher sur les deux sujets. « Le Président de la



Pr Ramata Ly-Bakayoko remettant au président de la Cei, Coulibaly-Kuibiert, les dossiers concernant les préoccupations de son ministère. PHOTO:DR

Cei s'est engagé, avec son équipe, à prendre toutes les dispositions pour "appliquer cette nouvelle loi", s'est-elle satisfait. Avant de saluer les qualités et le charisme du remplaçant de Youssouf Bakayoko. «Le président de la Cei est un homme d'expérience, de rigueur, un homme d'une grande carrure avec

une équipe compétente. Nous sommes également rassurés de l'issue (paisible) des élections à venir », s'est-elle réjouie.

Ibrahim Coulibaly-Kuibiert, en retour, a tenu également à saluer le leadership de la ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant sur la question. « Une chose était

de voter cette loi qui invite les femmes à participer aux assemblées élues et une autre est que celles-ci se sentent intéressées par la chose politique; et nul doute là-dessus, avec son leadership qu'on connaît, la ministre va mener à bien cette mission », s'est-il convaincu.

KANATE MAMADOU

Marche de l'Église catholique muée en prière pour la paix  
**Le GP-Paix salue la décision du clergé catholique**



Les dirigeants des partis membres du GP-Paix. (Ph : DR)

Le GP-Paix remercie le clergé catholique pour avoir transformé la marche de la jeunesse en une prière pour la paix, ce qui permet de garantir la stabilité de l'environnement social et politique du pays », ont signé les partis politiques, membres du Groupement des partis politiques partenaires de la paix (GP-Paix), dans une déclaration dont notre rédaction a reçu copie. Selon cette note, les partis politiques regroupés au sein du GP-Paix et qui font de la paix, la stabilité et le bonheur du peuple ivoirien leur leitmotiv, « voudraient exprimer leur satisfaction face à la sagesse de l'Église catholique qui se préoccupe de la préservation de la paix en Côte d'Ivoire ». Ils estiment, en outre que « le clergé, en décidant de transformer la marche en une prière, a pris la pleine mesure de l'atmosphère qui prévalait et cela est tout à son honneur».

mandent aux Ivoiriens de s'unir d'intention avec la communauté catholique afin de prier pour que la paix ne quitte plus notre pays ».

Bien plus, ces formations politiques appellent les Ivoiriens à garder leur calme, de demeurer sereins et vigilants. Car, elles estiment qu'il convient de donner à la Côte d'Ivoire toutes ses chances de garder la paix et la stabilité dans le pays. « La paix collective en Côte d'Ivoire dépend de la paix individuelle qui vient du cœur de chacun », précise la note.

Le 19 janvier 2020, à la fin de leur 114e Assemblée plénière, les évêques de Côte d'Ivoire ont interpellé les Ivoiriens et les gouvernants à préserver la paix pour la présidentielle d'octobre. Cette interpellation des prélats, on se souvient, n'a pas manqué de faire couler beaucoup d'encre et de salive ! Les hommes de Dieu avaient alors décidé de changer de fusil d'épaule en optant pour une prière au sein de la Cathédrale au Plateau.

Le GP-Paix est un groupement composé d'une quinzaine de partis politiques qui ont pour dénominateur commun, la sauvegarde de la paix en Côte d'Ivoire.

M. APPENA

Révision constitutionnelle

Pr Ouraga Obou : **"On peut réviser notre Constitution à tout moment, une fois promulguée"**

Notre Constitution ne détermine pas quand il faut procéder à sa révision ». C'est la réponse qu'a donnée Ouraga Obou, président du comité d'experts chargé de rédiger la Constitution de 2016, à la suite d'une question relative à l'opportunité d'une révision de la norme des normes, quatre ans après son adoption. « C'est dire qu'à tout moment, on peut procéder à sa révision. On peut même la faire dès après sa promulgation », a-t-il précisé en outre, au cours de la conférence qu'il a donnée hier, au Centre de recherche et d'action pour la paix (Cerap), sis à Coccody-Mermoz. Les débats ont porté sur son livre « Histoire de Conseil constitutionnel ivoirien (1994-2014) », publié en 2019 par FratMat éditions. Il a, par ailleurs, déploré le fait que des Ivoiriens aient déjà pris position, sans savoir au préalable ce sur quoi portera la révision annoncée par le Chef de l'État. « Attendants



que le Président se prononce au moins sur les éléments sur lesquels va porter cette révision avant de prendre position », a-t-il exhorté. « Il ne faut pas dégainer si vite, il vaut mieux attendre avant de juger », a-t-il conseillé par la suite.

Au cours des débats, il a

également indiqué que « le Conseil constitutionnel ne donne pas un président à un pays ». A ce sujet, il a expliqué que le rôle de cette institution consiste à procéder au contrôle de la régularité des élections. « Le Conseil constitutionnel contrôle pour savoir si le scrutin a été conforme aux règles constitutionnelles », a-t-il assuré à juste titre.

Sur la base de son ouvrage, le professeur en droit constitutionnel est aussi intervenu sur la question de la désignation des membres du Conseil constitutionnel. Faut-il les élire ou les nommer ? Telle était la question. « Il ne faut pas élire les membres du Conseil constitutionnel, au risque de voir de gros problèmes surgir entre eux », a-t-il préconisé, en précisant qu'il faut plutôt « les nommer avec toutes les garanties qui s'imposent ».

Le conférencier s'est aussi appesanti sur la liberté dont jouissent les membres de

cette institution. « Le président du Conseil est nommé par décret du Président de la République. Chaque membre est aussi nommé par décret présidentiel », a-t-il indiqué, en précisant que les membres ne sont pas soumis à la hiérarchie, comme on a l'habitude de voir dans les autres administrations. « Le président du Conseil constitutionnel n'a pas d'ordre à donner aux conseillers », a-t-il dit à ce propos.

De l'indépendance du Conseil constitutionnel, il a en été aussi question. A ce niveau, il a qualifié les règles qui militent en faveur du choix du président, notamment de « critères politico-juridico rationnels ». C'est-à-dire des règles à la fois juridiques, politiques et raisonnables. Il a surtout fait remarquer que les hommes choisis pour présider aux destinées de l'institution doivent être « des hommes hors-pairs qui n'ont pas le droit de se tromper ».

MARCEL APPENA

TELEGRAMME OFFICIEL

A  
Son Excellence Monsieur Xi Jinping,  
Président de la République Populaire  
de Chine Beijing

Monsieur le Président,  
J'ai appris avec consternation la survenance, à Wuhan, de l'épidémie de pneumonie à coronavirus, qui a affecté 5974 personnes et causé la mort de 132 autres. Face à la progression de cette épidémie qui se présente désormais comme une sérieuse menace à la sécurité sanitaire de votre pays et du monde entier, je voudrais, au nom du peuple et du gouvernement ivoiriens, ainsi qu'en mon nom propre, exprimer à Votre Excellence, au gouvernement et au peuple chinois, la solidarité du peuple ivoirien dans cette difficile épreuve que traverse votre pays.

Je voudrais également vous assurer de la détermination de la Côte d'Ivoire à apporter son appui à vos efforts et à ceux du gouvernement chinois pour venir à bout de cette épidémie.

Je prie Votre Excellence de bien vouloir transmettre à aux familles des victimes mes condoléances les plus attristées, et aux mala des mes vœux de prompt rétablissement et de réconfort.

Très Haute considération.  
Alassane Ouattara  
Président de la République de Côte d'Ivoire

Coopération Côte d'Ivoire-Angola

# Un vol direct bientôt entre Abidjan et Luanda

L'ambassadeur d'Angola en Côte d'Ivoire a donné la bonne nouvelle au cours du dîner offert en son honneur lundi par le ministère des Affaires étrangères.

Il y aura désormais un vol direct entre la Côte d'Ivoire et l'Angola, à compter du mois d'avril. La nouvelle a été donnée par l'ambassadeur angolais Mario Feliz, au cours du dîner en son honneur, dans la soirée du lundi. «J'ai le plaisir de vous annoncer qu'à partir du mois d'avril 2020, nos deux capitales, Luanda et Abidjan, seront reliées par un vol direct», a-t-il déclaré au cours de la cérémonie qui s'est déroulée au ministère des Affaires étrangères, à Abidjan-Plateau. Auparavant, il a fait un tour d'horizon de la coopération entre les deux pays. À ce titre, il s'est réjoui de la visite que le Président Alassane Ouattara a effectuée à Luanda, en août 2017, «pour assister à la cérémonie d'in-



Le diplomate angolais (à gauche) reçoit un présent du ministre Alain Donwahi, représentant son homologue Marcel Amon-Tanoh. (PHOTO : JULIEN MONSANT)

vestiture du nouveau Chef d'État d'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço ». Il est revenu, aussi, sur la participation du Président angolais, au Ve Sommet Union Africaine-Union européenne, à Abidjan, en novembre 2017. Sur le plan purement économique, il a salué le protocole de coopération qui existe entre le ministère des Relations extérieures de l'Angola et le ministère des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire. Ce protocole, il faut le rappeler, a été signé le 20 février 1998. Il a évoqué, en outre, le memorandum qui lie la Petroci et la Sonangol-Ep, paraphé le 15 février 2020. Pour sa part, le ministre Alain Richard Donwahi qui représentait son homologue Marcel Amon-Tanoh, en charge des Affaires étrangères, a traduit «la satisfaction» du gouvernement et du peuple ivoirien «pour le travail accompli» en Côte d'Ivoire, par le diplomate angolais. Le ministre Donwahi a indiqué qu'il est «un ami de la Côte d'Ivoire qui a su tisser, durant son séjour, des liens étroits», avec les autorités ivoiriennes et les acteurs du monde diplomatique. Au niveau des échanges commerciaux entre l'Angola et la Côte d'Ivoire, même si

le ministre ivoirien note qu'il y a eu «une légère progression ces dernières années », il n'a pas manqué de déplorer qu'ils restent encore «faibles». Tout de même, a-t-il exhorté, «ce constat, loin de nous décourager, doit au contraire nous inciter à rechercher les voies et moyens de faire de nos excellentes relations, un exemple réussi de coopération sud-sud ». Il s'est, par ailleurs, dit convaincu que cette coopération ira de l'avant, grâce aux efforts consentis par les deux pays. A commencer par le rôle majeur que jouent les deux Chefs d'État. Il a souligné aussi que doivent militer en faveur de cet état de fait, les abondantes ressources naturelles (dont le pétrole) qui ont pignon sur rue en Angola, mais aussi en Côte d'Ivoire. Il faut rappeler que c'est le 15 avril 2015 que l'ambassadeur Mario Feliz a présenté ses lettres de créance au Président Alassane Ouattara. Au terme de plus de quatre ans passés en terre ivoirienne, il a été fait Commandeur dans l'ordre national de Côte d'Ivoire. «Il ne s'agit pas d'un adieu mais d'un au revoir», a déclaré le diplomate, à la fin de son allocation ■

MARCEL APPENA

## 75<sup>e</sup> anniversaire des victimes de l'Holocauste Diplomates, religieux et politiques se souviennent des 6 millions de Juifs tués



De nombreux ambassadeurs, des organismes internationaux, des guides religieux étaient présents aux côtés des ressortissants israéliens. (PHOTO : DR)

La deuxième guerre mondiale est encore dans les esprits avec ses dizaines de millions de victimes dont six millions de Juifs massacrés par des soldats nazis à Auschwitz-Birkenau. 75 ans après ce génocide auquel le monde entier a dédié une journée spéciale, en Côte d'Ivoire hommes politiques, diplomates, religieux et têtes couronnées se sont retrouvés le 27 janvier au siège du Conseil national des droits de l'Homme (Cndh), aux II-Plateaux-les-Vallons. A l'invitation de l'ambassade d'Israël en Côte d'Ivoire, ils se sont souvenus des victimes

de cet holocauste et prié pour qu'un tel évènement ne se reproduise jamais plus dans le monde. Le thème de la célébration était «L'importance du dialogue, la tolérance, la coexistence et des enseignements du passé ». Ainsi, tour à tour, les représentants diplomatiques d'Allemagne Michael Grau, des États-Unis Richard Bell, de la Fédération de Russie Vladimir Baykov, et bien d'autres ont traduit leur indignation face à cette catastrophe humanitaire des années 1940. Pour ces ambassadeurs accrédités en Côte d'Ivoire, il faut que le monde se

souviennent de toutes ces victimes afin que, soutient Philippe Poinot, coordonnateur résident du Système des Nations unies, cela ne se reproduise plus. Il appelle donc à s'appuyer sur ce devoir de mémoire pour continuer à transmettre les leçons apprises de ces terribles moments aux jeunes générations. Car, selon lui, l'antisémitisme se réinvente peu à peu, prend de nouvelles formes et se propage à l'aide de nouvelles techniques dans le monde. C'est pourquoi, le Programme des Nations unies pour la sensibilisation à l'holocauste et l'Unesco

fournissent des témoignages écrits, des photographies, des vidéos et d'autres ressources aux écoles et institutions du monde entier. Dans cette veine, le doyen du corps diplomatique, le Nonce apostolique Paolo Borja a partagé quelques actions menées par le Saint Siège pour lutter efficacement contre la xénophobie, la discrimination et la haine dans le monde. Toujours selon le Nonce, la vie humaine étant sacrée, « nous devons tirer les leçons du passé pour construire un futur meilleur ». La présidente de la Cndh Namizata Sangaré a, quant à elle, salué l'initiative de l'ambassade d'Israël qui fait revivre la libération du plus grand camp de concentration qui montre la cruauté des hommes sur leurs semblables. C'est pour cette raison qu'elle trouve nécessaire pour son institution de garder « les souvenirs de ces violations massives et graves des droits de l'homme », afin d'empêcher que celles-ci se reproduisent. Pour sa part, Leo Vinovezky, ambassadeur de la République d'Israël en Côte d'Ivoire, a rendu hommage aux nombreux pays d'Europe et des autres continents qui ont lutté pour mettre fin à la Seconde Guerre ■

HERVE ADUO

### La Case des mots Par BENOIT HILLI

#### L'ivresse des promesses

La presse parle avec allégresse d'une affaire de promesse qui ferait florès. Une promesse de jeunesse n'aurait pas eu de suite expresse. Des promesses, pour faire florès, supposent mille promesses. Une promesse, quelle que soit sa noblesse ou sa justesse, dépend sans cesse des ronces qui se dressent. Et la messe d'une promesse n'est dite que si cette promesse reçoit l'onction expresse de la déesse, maîtresse du temps qui presse. Or, la déesse, dans sa sagesse, peut faire qu'une promesse progresse ou régresse pour éviter la tristesse au bénéficiaire de la promesse. Des promesses expresse de richesse se réalisent ainsi à la vieillesse. La détresse du soir cache donc parfois la promesse d'un matin d'allégresse. Mais la kermesse des promesses étant faite d'illusions enchanteresses, toutes les promesses reçues dans notre jeunesse ne feront pas florès, même à la vieillesse. La souplesse du bénéficiaire d'une promesse lui évitera cependant le stress ou l'ivresse vengeresse ■

Épidémie

# L'étudiante venue de Pékin n'est pas malade du coronavirus

Le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique vient de rendre publics les résultats des échantillons prélevés sur le cas suspect de l'aéroport Félix Houphouët-Boigny.

Le samedi 25 janvier 2020, le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique a été alerté par les autorités aéroportuaires d'Abidjan de la présence d'un malade dans un aéronef en provenance de Pékin en Chine. Ce malade a été immédiatement pris en charge par les services du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique. Des prélèvements ont été effectués et acheminés au laboratoire pour analyse. Ce mercredi 29 janvier 2020, les résultats des échantillons analysés par les Instituts Pasteur de Côte d'Ivoire et de Paris se sont révélés négatifs au coronavirus (2019-nCoV).

A la suite des traitements reçus, la malade se porte bien et a regagné le domicile familial ce jour. J'adresse mes remerciements aux autorités aéroportuaires, aux services compétents de mon département notamment l'Institut national d'hygiène publique (Inhp), l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (Ipci), le Service d'aide médicale urgente (Samu) et le Service des maladies infectieuses et tropicales (Smit) du CHU de Treichville pour la gestion prompte et efficace de cette urgence.



Dr Eugène Aka Aouélé, ministre de la Santé et de l'Hygiène publique. (PHOTO: DR)

J'associe à ces remerciements la patiente et sa famille qui ont fait preuve de compréhension et de collaboration. C'est le lieu de rappeler aux populations, le respect des mesures de prévention en vigueur notamment :  
-Éviter le contact étroit avec les personnes souffrant d'infections respiratoires aiguës;  
-Se laver fréquemment les mains, en particulier après un contact direct avec des personnes malades ou leur environnement ;  
-Éviter tout contact non protégé avec des animaux d'élevage ou sauvages

-Utiliser un mouchoir en papier pour éternuer et tousser et le jeter dans une poubelle, à défaut éternuer et tousser dans le pli du coude puis se laver les mains régulièrement à l'eau et au savon.  
-Se rendre dans le centre de santé le plus proche en cas de survenue de fièvre, toux et difficultés respiratoires  
Les populations sont invitées à ne pas céder à la panique et à appeler le 143 (numéro vert gratuit) pour toute information.

DR EUGÈNE AKA AOUÉLÉ

## Education nationale / Grève des enseignants L'école fonctionne à 98% à Yamoussoukro

La grève déclenchée par les enseignants membres de la Coordination des syndicats du secteur éducation-formation de Côte d'Ivoire (Cosefci) depuis le 28 janvier 2020, peine à prospérer. D'autant que la quasi totalité des établissements, tant au primaire qu'au secondaire publics sont restés ouverts et fonctionnels à ce jour. Dans les lycées publics, notamment les lycées scientifique et Mamie Adjoua, tout comme dans les lycées mixte 1 et 2, les cours se sont déroulés comme prévu

et sans heurt. >, a confirmé Henri Koula, proviseur du lycée scientifique de Yamoussoukro. Au collège moderne 1 de Yamoussoukro, les cours n'ont guère été perturbés comme confirmé par la censure Kady Soumahoro, dans la mesure où tous les enseignants étaient à leurs postes. Au collège municipal situé à l'extrémité de la ville, des jeunes élèves en provenance de certains établissements privés de la capitale et munis de sifflets, ont tenté de déloger les autres élèves, aux environs de 10h. Mais

grâce à une bonne organisation des responsables de l'établissement, ils se sont heurtés à la résistance de leurs camarades et ont donc été obligés de se retirer très rapidement, avant l'arrivée de la police qui n'a pas cessé, depuis le premier jour, de faire la ronde et d'observer une grande vigilance devant les établissements. De sorte à empêcher tout désordre et assurer la quiétude à tous les élèves et enseignants désireux de travailler. Dans les établissements privés où les professeurs observent une grève depuis

une semaine pour exiger de meilleures conditions salariales, c'est le statu quo. Les cours se font en dents de scie. Certains enseignants préfèrent rester chez eux. Mais dans l'ensemble, ils viennent au sein de leurs écoles pour marquer leur présence, et restent dans la salle des professeurs, sans dispenser les cours. Dans la capitale politique et administrative, l'école n'a pas été paralysée par cette grève. Elle fonctionne à plus de 99% en dépit du mot d'ordre de grève.

N'DRI CÉLESTIN

## • Un seul enseignant fait la grève à Daoukro

Chez nous, il n'y a qu'un seul professeur en service au lycée Henri Konan Bédié 2 de Daoukro, qui a répondu favorablement au mot d'ordre de grève de 72 heures décrété par la direction du secteur éducation/formation de Côte d'Ivoire (Cosefci). A part lui, rien à signaler. Il y a bel et bien cours ici. Telle est l'information donnée par la directrice régionale de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle de l'Ifou (Drenet-Fp), Tareque Marie Chantal, hier, lorsque nous lui avons demandé le point sur le mouvement de grève lancé mardi. La Drenet-Fp s'est réjouie que les professeurs aient fait preuve de conscience professionnelle et aient privilégié l'intérêt des enfants. Nous en avons eu confirmation lors de notre passage dans les différents établissements publics de Daoukro, à savoir, les lycées Henri Konan Bédié 1 et 2 et le collège moderne. Nous avons vu des élèves

et des professeurs occupés à remplir leur tâche, comme le souligne N'Dri Rémy, élève en 5e au collège moderne : « Nous avons eu tous nos professeurs depuis mardi. Tout se passe bien ». Aristide Assi, professeur au lycée Henri Konan Bédié 1, a abondé dans son sens : « La grève n'a eu aucun effet à Daoukro. Nous respectons le programme quotidien ». Un calme plat régnait dans et autour des différents établissements secondaires. Idem pour tous les établissements publics de Priko et MBahiakro. En ville, les populations qui craignaient un débrayage des professeurs, avec son corollaire d'actes de vandalisme des élèves, se sont senties soulagées. « C'est une joie pour nous de voir nos enfants aller à l'école sans heurts et pouvoir bénéficier des cours. Nous espérons qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin de l'année », a souhaité Kamagaté Ibrahim, commerçant.

EDGAR YÉBOUÉ

## • La COSEFCI peu suivie à Man

La grève de 72 heures annoncée par la Coalition du secteur éducation-formation de Côte d'Ivoire (Cosefci) est entrée en vigueur le mardi 28 janvier. À Man, dans la région du Tonkpi, des perturbations ont été enregistrées au lycée moderne 1 et au lycée Jacquet Florent, le premier jour de la grève. Les cours ont repris normalement mercredi, en dépit de l'absence de quelques enseignants membres de la coalition. Mercredi, au lycée moderne 1 de Man, après un détour au groupe scolaire Peraldi où les cours se déroulaient normalement, notre attention est attirée par le nombre impressionnant d'élèves sur le chemin de retour. Renseignements pris, des élèves dont les

professeurs sont absents ont perturbé les cours et délogé leurs camarades des classes. « Ce matin, les cours ont bien repris, malgré l'absence de certains professeurs. J'ai sillonné les différentes salles de classe et j'ai constaté que les cours se passaient bien », explique Traoré Abdoulaye, proviseur du lycée moderne 1. Parlant de la journée de mardi, il fait savoir qu'il a reçu les leaders syndicaux qui lui ont dit comment la grève doit être menée. « Ils nous ont dit qu'ils n'empêcheront personne de faire cours. Seuls ceux qui sont concernés par la grève resteront à la maison. Certains professeurs ont commencé les cours ce matin. Contre toute attente, des élèves ont fait irruption dans les salles de classe pour dé-

loger leurs amis, sous prétexte qu'ils ne peuvent pas laisser les autres travailler pendant qu'ils sont assis à ne rien faire », précise Traoré Abdoulaye. Une attitude que le chef d'établissement n'apprécie guère. « Le matin, j'ai reçu le délégué des élèves pour leur demander de s'abstenir de faire cette grève, car elle ne les concerne pas. Des élèves se disant de la Fédération estudiantine de Côte d'Ivoire (Fesci) ont fait arrêter les cours. S'ils sont identifiés, ils seront sanctionnés, au même titre que les enseignants qui viendront perturber les cours », a prévenu le proviseur. Pour la première journée, ce sont, au total, 15 professeurs qui ont brillé par leur absence au lycée mo-

derne 1. Les enseignants membres de la coalition gréviste rencontrés disent être prêts à aller jusqu'au bout, malgré les menaces et intimidations dont ils sont l'objet. « Tous ceux qui se sentent concernés par la grève ne viendront pas au cours », a martelé Goudalé Lucien, membre du comité exécutif national chargé des négociations avec l'administration de la Convergence nationale des enseignants du secondaire (Cnes-CI). Un parent d'élèves rencontré suggère que le gouvernement règle cette situation. La grève prévue durer trois jours doit prendre fin aujourd'hui. Elle porte sur des revendications d'ordre social.

SAINT-TRA BI

**SNPECI** L'imprimerie de A à Z  
POUR TOUS VOS TRAVAUX  
AFFICHES - PROSPECTUS - CALENDRIERS  
DELIÉS - LIVRES - MAGAZINES  
JOURNAUX - BROCHURES  
GISEMENTS - PARAFILLES  
PRIX - QUALITÉ  
RESPECT DES DÉLAIS  
www.snpeci.info

Caisse nationale de prévoyance sociale

## Denis Charles Kouassi : « La Cnps va franchir la barre de 100 milliards de FCfa d'excédent en 2020 »

Le Directeur général de la Cnps a affirmé que les résultats de son institution s'améliorent d'année en année.

**E**n 2020, la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnps) va franchir la barre de 100 milliards d'excédent. L'information a été donnée par le directeur général de l'institution, Denis Charles Kouassi, à l'issue du déjeuner de presse annuel que sa maison a organisé mardi, dans un hôtel de la place. C'était une occasion pour lui de faire le bilan 2019 de la Cnps qu'il juge positif. A la suite de la réforme mise en place depuis 2012 qui a permis à la Caisse d'avoir des excédents, des résultats positifs chaque année. « Ces résultats continuent d'être positifs. Nous avons commencé avec un excédent de 8 milliards en 2012; 33 milliards en 2013 et 45 milliards en 2014. Je viens d'avoir les



résultats de 2019, qui vont être confirmés autour de 95 milliards », a-t-il déclaré. En soulignant que tout ceci va permettre à la Cnps d'assurer la pérennité de tous les régimes de retraite et d'injecter de l'argent dans l'économie ivoirienne. « Nous nous positionnons aujourd'hui en tant qu'investisseur important », a-t-il ajouté, avant d'indiquer que l'État de Côte d'Ivoire a fait confiance à la Cnps cette année, et a permis qu'une loi soit prise pour étendre la sécurité sociale aux tra-

vailleurs indépendants. Il a aussi affirmé que c'est le monde le plus important des travailleurs en Côte d'Ivoire, parce qu'ils représentent 10 fois les travailleurs salariés. A partir du premier trimestre 2020, la Caisse va commencer l'enrôlement des travailleurs indépendants. Il s'agit des artisans, des agriculteurs, des professions libérales comme les avocats, les architectes... Ce sont aussi les religieux, les transporteurs. Bref, tous ceux qui exercent des activités à titre personnel et qui ne sont pas

salariés vont avoir cette couverture. C'est pour cela que le directeur général s'est réjoui de l'avènement de son nouveau portail e-cnps, ainsi que sa nouvelle plateforme de paiement en ligne. Pour lui, avec ce nouveau système, la Cnps se déplace vers les opérateurs économiques sur leurs lieux de travail. Avec le portail, le travailleur en préretraite peut simuler sa future pension ■

MARIE-ADÈLE DJIDJÉ

1<sup>er</sup> Congrès électif des pharmaciens privés  
La mise en œuvre de la Cmu au centre des échanges

Unppci face aux nouveaux défis de la profession pharmaceutique : Cmu, Giepharm et confraternité ». C'est le thème du premier congrès de l'Union nationale des pharmaciens privés de Côte d'Ivoire (Unppci) qui a ouvert ses portes, le 28 janvier, à l'hôtel Heden golf, sis à la Riviera. Durant deux jours, les acteurs du monde de la santé discuteront de l'opérationnalisation de la couverture maladie universelle, des textes et des lois qui régissent la profession. Ce congrès sera également marqué par l'élection d'un nouveau président.

A l'ouverture des travaux, le représentant du Premier ministre, Adama Camara, n'a pas caché sa satisfaction de voir que la Cmu est devenue une réalité en Côte d'Ivoire. « Beaucoup ne croyaient plus à ce projet, à cause des nombreux reports, les assujettis ont désespéré. Cette situation n'était pas dû au fait qu'il n'y avait pas de volonté de mettre en œuvre la Cmu. C'est tout simplement parce que nous sommes partis de quiproquo en quiproquo. Le premier ministre a donc mis en place un comité pour apporter des solutions idoines », a-t-il expliqué. L'émissaire d'Amadou Gon Coulibaly a donc saisi cette occasion pour remercier les pharmaciens pour leur forte



Dr Ablé Ekissi, (4e à partir de la gauche), représentant du ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, a félicité les pharmaciens pour leur forte implication dans la réussite de la Cmu.

implication dans la réussite de ce projet.

Pour le représentant du ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Dr Ablé Ekissi, l'opérationnalisation de la Cmu est une réponse à la cherté des médicaments. « Pour lutter contre la cherté des médicaments, engageons nous tous, dans la Cmu. En le faisant, nous aurons apporté la réponse à la cherté des médicaments », a-t-il affirmé. Poursuivant, il a rassuré que la priorité du gouvernement est d'avoir un système de santé performant. C'est dans ce contexte, dira-t-il, que des réformes ont été engagées dans le secteur, notamment la mise en place de la Nouvelle pharmacie de la santé publique, l'adoption de la loi sur l'exercice de la phar-

macie, la création de l'autorité ivoirienne de régulation pharmaceutique. Ouattara Kanigui, président de l'Unppci, a pour sa part souligné que l'organisation qu'il dirige s'est engagée dans la formation continue de ses membres, à œuvrer pour le positionnement institutionnel de l'association et à mettre un accent particulier sur la gestion du tiers payant qui constituait un véritable boulet pour les officines. Ouattara Kanigui a par ailleurs saisi cette occasion pour inviter le gouvernement à prendre une part active à la 21<sup>e</sup> édition du forum pharmaceutique international qui aura lieu à Abidjan du 9 au 14 juin prochain au Sofitel Hôtel Ivoire ■

EMELINE P. AMANGOUA

Limitation des décès maternels liés à l'avortement  
Des experts plaident pour l'application intégrale du protocole de Maputo

**U**ne étude réalisée par des experts en planification familiale, des juristes et des médecins, à la demande de l'Association ivoirienne pour le bien-être familiale (Aibef) et la Fédération internationale pour la planification familiale (ippf), démontre qu'une femme sur trois n'a toujours pas satisfait ses besoins en matière de contraception. Conséquence, le taux de grossesses non désirées reste élevé au niveau national, d'où un recours à l'avortement avec un taux estimé à 11% sur la population totale des femmes enceinte, dont l'âge varie entre 15 et 45 ans. Face à cette situation et au taux de décès élevé dû à la pratique clandestine de l'avortement, les experts ont souhaité l'application intégrale du protocole de Maputo. C'était le 28 janvier, lors de « l'atelier de restitution des travaux sur la revue documentaire et l'analyse juridique et politique relatives aux décès maternels liés à l'avortement et ses conséquences » au siège de l'Aibef, à Treichville. Selon Raymond Bléou, consultant à Global challenge corporation (Gcc), la Constitution ivoirienne n'est pas très précise sur la question de l'avortement sécurisé, ce qui encourage sa pratique dans la clandestinité. Alors que le protocole de Maputo, adopté le 11 juillet 2003 et entré en vigueur en novembre 2005, met en évidence un plaidoyer pour

un avortement sécurisé, les textes fondamentaux font des restrictions. « Le protocole élargit les cibles en autorisant la pratique lorsque la mère est en danger, lorsqu'il y a viol, inceste, malformation du fœtus, etc. Alors que la loi ivoirienne l'autorise seulement que lorsque la mère est en danger », précise-t-il. Et de souhaiter que l'État poursuive ses actions en faveur de l'avortement sécurisé en élargissant les cibles, comme le stipule le protocole de Maputo. Parce que, confie-t-il, durant l'étude, ils ont souvent dénombré des enfants nés avec des malformations graves que leurs parents cachaient. « Ils constituaient une honte pour leurs géniteurs qui refusaient de les présenter au public ou les laisser mourir de leur enfance. Alors que tous les enfants ont droit à la vie, et accepter de le mettre au monde,

c'est l'accepter quel que soit son état », dénonce-t-il. C'est pour cette raison qu'il plaide pour l'avortement sécurisé en liaison avec le protocole de Maputo.

Pour Richard Allo, directeur exécutif de l'Aibef, l'avortement sécurisé est aussi un soin. Parce que, soutient-il, « la vie de l'homme étant sacrée, il faut faire en sorte que cette vie et l'Homme lui-même soient préservés ». Il appelle les décideurs à se pencher sur ces recommandations afin de contribuer significativement à la valorisation et la préservation de la vie humaine. Pour lui, les décès maternels liés à l'avortement sont en train de prendre des proportions inquiétantes et pour les freiner, il faut trouver des textes et stratégies adéquats pour préserver la vie du fœtus et celle de sa mère ■

HERVE ADOU

## BELLES OPPORTUNITES EN VENTE !

**EBIMPE** Terrain constructible 30 ha - ACD, autoroute du nord idéal pour lotissement ou usage industriel à prix exceptionnel !

**BASSAM** 2,7 ha - ACD pieds dans l'eau; 5000 m2 avec ACD

**ALEPE** 40 ha - ACD / **TIASSALE** 200 ha ACD bord d'eau

**ABIDJAN SUD** Concession de villas avec piscine + bureaux

TARIFS : NOUS CONSULTER



CONTACTS : 21 59 42 38 / 43 98 46 46  
infos@carre-premium.com  
www.carre-premium.com

## Secteur de la grande distribution en Côte d'Ivoire L'association familiale Mulliez veut renforcer ses investissements

Le groupe français est présent en Côte d'Ivoire à travers quatre enseignes, à savoir, Decathlon, Adeo-Leroy Merlin, Sitel et Voltalia.



Le vice-Président a reçu en audience le président du groupe français Afm, Barthélemy Guislain. (PHOTO: HONORE BOSSON)

Reçu en audience hier, peu après 18h30, par le vice-Président Daniel Kablan Duncan au Palais présidentiel au Plateau, l'Association familiale Mulliez (Afm), conduite par Barthélemy Guislain, son président, a annoncé la volonté de l'institution qu'il représente de renforcer ses

investissements en Côte d'Ivoire. « J'ai pu signifier au vice-Président notre ambition d'investir désormais fortement en Côte d'Ivoire », a confié à la presse Barthélemy Guislain, au sortir de cette rencontre avec le N°2 ivoirien. Il n'a cependant pas avancé de montant, estimant qu'il était d'abord nécessaire

de rencontrer les autorités et « de mieux travailler ensuite » sur ce dossier. Barthélemy Guislain était accompagné, lors de son déplacement, par plusieurs personnalités dont l'ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, Gilles Huberson. « Nous sommes une grande famille d'entrepreneurs. Nous

représentons beaucoup d'entreprises françaises », a-t-il ajouté.

Groupe français, l'Afm est présente en Côte d'Ivoire à travers quatre enseignes, à savoir Decathlon, Adeo-Leroy Merlin, Sitel et Voltalia. Elle est constituée de 750 actionnaires, 120 entreprises avec plus de 850 000 collaborateurs dans le monde. Ses marques les plus connues sont, entre autres, Auchan, Leroy Merlin, Decathlon, Sitel Kiabi. Selon une note des services de la vice-Présidence ivoirienne, l'Afm qui intervient dans 15 secteurs d'activité se positionne parmi les cinq plus gros détaillants au monde. Toujours selon la vice-Présidence ivoirienne, le groupe français qui entend saisir les opportunités d'affaires qui s'offre à lui dans le pays, veut étendre ses activités dans les secteurs du logement, de l'énergie renouvelable et de l'aménagement. La délégation de l'Afm a manifesté l'intérêt de revenir sur les bords de la lagune Ebrié en juin prochain, afin d'approfondir sa collaboration avec les autorités ivoiriennes ■

ANOH KOUAO

## Journées nationales de la microfinance La deuxième édition se tient du 7 au 8 avril

La deuxième édition des Journées nationales de la microfinance (Jnm) se tiendra les 7 et 8 avril prochain autour du thème : « La contribution des Sfd au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire ». L'information a été donnée, hier, par Cyrille Tanoé, directeur exécutif de l'Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés de Côte d'Ivoire (Apsfd-Ci), lors d'une conférence de presse.

L'évènement qui s'inscrit dans le cadre de la mission de l'Apsfd-Ci de « promouvoir un secteur de la microfinance professionnel, responsable et inclusif qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des ménages en Côte d'Ivoire », a pour objectif général de sensibiliser le public et les acteurs sur les enjeux de la microfinance dans le développement socio-économique de la Côte d'Ivoire et son rôle dans le processus de création de richesses, selon Cyrille Tanoé.

En effet, le secteur de la microfinance enregistre au 30 septembre 2019 : 48 Systèmes financiers décentralisés (Sfd) agréés dont 15 Sfd de type S.A. et 33 de type mutualiste. 402 points de service répartis sur le territoire national. 1 854 000 clients contre 818 626 en 2013 ; 326,8 milliards d'en-



Cyrille Tanoé, directeur exécutif de l'Apsfd-Ci.

cours de dépôt contre 133,6 milliards en 2013 ; et 320,7 milliards d'encours de crédit contre 83,3 milliards en 2013.

Les Jnm s'articulent autour de trois axes majeurs : l'exposition, les conférences, débats et ateliers, et un déjeuner débat de récompense. Sont attendues à ces journées, les sociétés de microfinance, les ministères, les organisations professionnelles, les éditeurs, intégrateurs de solution, les fournisseurs d'équipement et applications de gestion financière ■

DAVID YA

## Association des agents techniques des mines Une cellule de réflexion des professionnels de l'or lancée

L'Association des agents techniques des mines (Atm) regroupe 29 structures techniques des mines de Côte d'Ivoire. Les ingénieurs, les techniciens supérieurs du cabinet du ministre, de la brigade de répression et d'autres structures sous tutelle. Créée en 2017, cette association qui rassemble, à ce jour, 79 agents techniques sur les 148 que compte le ministère se veut apolitique. L'objectif principal, selon le président Thian Bi Santos, c'est d'être une cellule de réflexion, de propositions constructives et d'échanges entre professionnels afin de dynamiser le secteur minier et lui permettre d'être l'un des piliers essentiels de l'économie ivoirienne.

Thian Bi Santos a saisi cette opportunité pour saluer les efforts constants du ministre



Les membres de l'Association ont posé avec les autorités à la fin de la cérémonie de lancement de leur organisation. (PH: DR)

Jean-Claude Kouassi en faveur du renforcement des capacités des agents et de l'amélioration des conditions

de travail du personnel. Il s'est également réjoui de la création de la brigade de lutte contre les infractions et

des directions régionales ainsi que de la mise sur pied des chantiers-écoles pour une professionnalisation des ex-

ploitants artisanaux et semi industriels du secteur minier en Côte d'Ivoire.

Il a enfin exhorté ses membres à l'abnégation au travail pour un secteur minier plus compétitif.

Pour sa part, le Dr Brahim Coulibaly, directeur de l'information minière et du cadastre minier, s'est félicité de la création de cette association qui bénéficie, selon lui, d'une attention particulière du ministre. Car pour le ministre Jean-Claude Kouassi, il s'agit de permettre aux agents d'avoir une plateforme de rencontre, de partage d'expériences professionnelles pour une synergie d'actions visant à aider à la mise en œuvre des politiques et plans d'action en vue de l'atteinte des objectifs du gouvernement.

Brahima Coulibaly a félicité les agents techniques dont

le travail acharné a permis de récolter 8 tonnes d'or de plus en 2019. Il a invité les étudiants en mine et géologie de l'Inp-HB, venus nombreux à cette cérémonie, à cultiver l'excellence et surtout à s'intéresser au secteur minier qui offre d'énormes opportunités d'embauche actuellement. Notamment au ministère.

Yaya Coulibaly, secrétaire général de la préfecture de Yamoussoukro, qui représentait le ministre de tutelle, a fait remarquer qu'en Côte d'Ivoire, le secteur souffre, depuis des années, du phénomène de l'orpaillage clandestin qui engendre d'énormes pertes de recettes pour l'État.

Il a, en outre, déploré le nombre insuffisant des agents et techniciens qui sont 148, au total, dans ce secteur pourtant très porteur ■

N'DRI CÉLESTIN

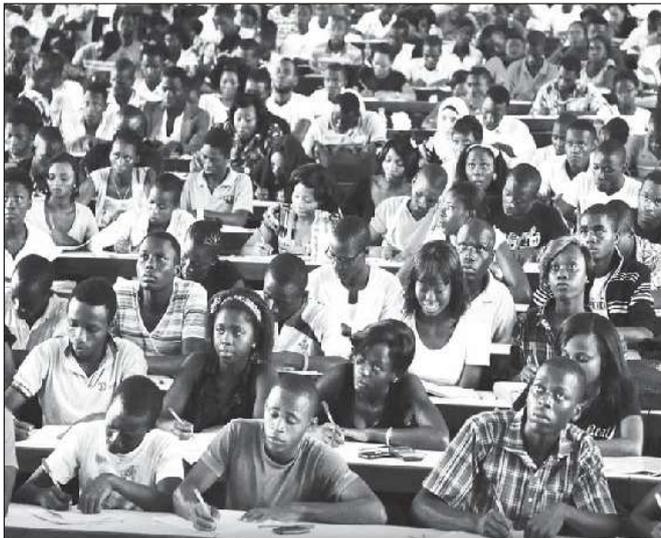
# Émergence économique

## Qualité du capital humain et marché du travail au centre d'une étude

Le programme lancé à Abidjan vise à corriger l'inadéquation formation-emploi, afin de créer davantage d'opportunités pour les jeunes à l'ère de la quatrième révolution industrielle.

**P**eut-on transformer l'économie pour arriver à l'émergence tant souhaitée en faisant l'économie de l'amélioration substantielle et continue du capital humain du pays ? Non, répondent en chœur le groupe d'influence Acet (Centre africain pour la transformation économique) et les chercheurs du Centre de recherches microéconomiques du développement (Cremide) de l'Unité de formation et de recherche en Sciences économiques et de gestion (Ufr-Seg) de l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody. Cette posture s'est matérialisée d'abord par une étude initiée par l'Acet en octobre dernier, au Ghana, sur la question de l'emploi des jeunes, qui a abouti à un document de référence posant un diagnostic global de la situation à l'échelle de six pays (Côte d'Ivoire, Ghana, Éthiopie, Rwanda, Niger et Ouganda). Puis, par la mission confiée par l'Acet au Cremide dirigé par le Professeur Clément Kouakou, d'approfondir cette étude dans le cas de la Côte d'Ivoire.

Les statistiques sur cette jeunesse ne sont pas reluisantes, soulignera d'emblée le Doyen de l'Ufr-Seg, le Professeur Zié Ballou. « Des rapports des enquêtes sur le niveau de vie des ménages réalisés par l'Ins (Institut national de statistiques) et des enquêtes emploi réalisées par l'Agence Emploi Jeune avec l'appui de l'Ins, il est chaque fois ressorti la précarité professionnelle de



Les jeunes ont besoin d'un enseignement plus complet qui répond aux besoins du marché du travail. (PH: DR)

la jeunesse : difficulté d'insertion professionnelle, taux de chômage élevé, durée de transition professionnelle élevée, inadéquation formation-emploi... »

A l'appui, le doyen a rappelé une étude réalisée par le Cremide qui a montré que le taux d'inadéquation formation-emploi des jeunes en Côte d'Ivoire est de plus de 75,87 % dont 33,72 % d'inadéquation verticale, 10,46 % d'inadéquation horizontale et 31,69 % d'inadéquation complète. Ces formes d'inadéquation compétence-emploi concernent tous les niveaux d'enseignement (général, technique, profes-

sionnel, secondaire et même supérieur). L'étude notait également un taux élevé de sous-compétence qui « dénote d'une insuffisance des contenus en formation face aux exigences des postes de travail dont la dynamique évolue rapidement. En outre, le lien entre offre et demande de compétences se caractérise donc par une insuffisance de collaborations entre acteurs (acteurs du système de formation, acteurs du système productif et les acteurs du système d'intermédiation sur le marché du travail) particulièrement dans la filière agricole ».

Ce sont autant de résultats que le projet lancé à Abidjan souhaiterait approfondir en creusant davantage pour mieux comprendre le mécanisme d'appariement sur le marché du travail. En effet, les jeunes ont besoin d'un enseignement plus complet qui répond aux besoins du marché du travail et même si l'éducation n'est pas le frein le plus important, elle demeure un problème majeur, souligne le doyen.

Il y a d'autant plus urgence à agir pour améliorer la qualité du capital humain nécessaire à la transformation structurelle de l'économie, que le marché du travail est

lui-même en constante mutation, avec l'irruption des nouvelles technologies dont le numérique qui exigent une refonte des contenus des formations.

### Prendre en compte les mutations technologiques

Après avoir rappelé diverses réformes initiées par le gouvernement, tant au niveau de l'enseignement supérieur qu'au niveau des écoles, collèges et lycées, les chercheurs réunis par le Cremide, sont tous convenus qu'il était temps de passer des paroles aux actes, et surtout de veiller à la pleine application des mesures déjà prises, afin que les formations dispensées prennent en compte les mutations du marché du travail où, selon des études internationales récentes, au moins 60% des emplois existant à l'heure actuelle devraient disparaître au cours des prochaines années.

La présentation exhaustive du projet faite par le Pr. Clément Kouakou sur la thématique « Renforcer les systèmes d'éducation et d'apprentissage pour former une main-d'œuvre prête pour la quatrième révolution industrielle », a permis d'en savoir plus sur les différentes phases de l'étude. Pour cette phase avec l'Acet, il s'agira donc d'approfondir, les résultats des deux précédentes études. Selon l'orateur, l'étude portant sur l'inadéquation compétences-emploi ayant montré un fort niveau d'inadéquation

des compétences des jeunes diplômés au regard des exigences du marché de l'emploi, il était important de comprendre cette situation et de voir le rôle du système éducatif dans l'appariement sur le marché du travail. L'exposé fait par le professeur Kouakou a permis de faire ressortir à la fois les efforts consentis par l'État ivoirien et les besoins d'ajustement des compétences au marché du travail, ainsi que des moyens alloués au secteur de l'éducation qui subsistent. L'étude Cremide-Acet se déroulera dans les villes d'Abidjan et de Bouaké et utilisera essentiellement des guides d'entretien alternant questions ouvertes et fermées. 475 personnes sont concernées par cette étude dans les catégories d'acteurs suivants : structures publiques en charge de la politique, fournisseurs d'éducation de masse, influenceurs, pôles d'impact et d'incubateurs, organisations professionnelles, apprenants, nouveaux diplômés, entreprises du secteur formel, jeunes employés du secteur formel, jeunes entrepreneurs du secteur formel, cabinets de placement, artisans du secteur informel, conseillers d'orientation, parents d'élèves. Dans trois mois, l'étude devrait être achevée, et les recommandations faites au gouvernement pour l'adoption éventuelle de politiques éducatives plus adaptées au monde changeant du travail ■

VALENTIN MBOUGUENG



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Agence Nationale De l'Environnement  
ANDE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail



---

**ENQUETE PUBLIQUE A (JACQUEVILLE)**

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION DE LA LIGNE HAUTE TENSION 400 KV, TABOHT-AKOUPÉ ZEUDJI PK 24, présenté par la société CIPREL, une Enquête Publique est organisée du LUNDI 27 JANVIER 2020 au VENDREDI 07 FEVRIER 2020 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la PREFECTURE DE JACQUEVILLE pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LA DIRECTRICE  
**Mme Madeleine Sopi ACKO**



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Agence Nationale De l'Environnement  
ANDE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail



---

**ENQUETE PUBLIQUE A SONGON**

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), porte à la connaissance de la population ivoirienne que, dans le cadre de la validation du rapport de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EXPLOITATION DE LA LIGNE HAUTE TENSION 400 KV, TABOHT-AKOUPÉ ZEUDJI PK 24, présenté par la société CIPREL, une Enquête Publique est organisée du MARDI 28 JANVIER 2020 au LUNDI 10 FEVRIER 2020 inclus.

A cet effet, un registre est ouvert à la SOUS-PREFECTURE DE SONGON pour recevoir et enregistrer toutes les réclamations et observations qui pourraient être faites, et ce, tous les jours ouvrables de 07h30 min à 12h30 min et de 14h30 min à 16h30 min.

LA DIRECTRICE  
**Mme Madeleine Sopi ACKO**

## Partenariat inter universitaires Chine-Inp-Hb

# Des pièces détachées automobiles fabriquées à partir de septembre 2020

Grâce à ses partenariats, l'Inp-HB s'illustrera dans la révolution technologique, comme ce fut le cas de la Chine, des décennies en arrière.

L'Institut national polytechnique Houphouët-Boigny (Inp-hb) de Yamoussoukro pourra fabriquer des pièces détachées de voiture et de tout autre engin à partir de septembre 2020.

Cette grande innovation est le fruit du partenariat judicieux tissé entre l'Institut et l'université de technologie de Tianjin de Chine.

En effet, le choix porté sur l'Inp-hb de Yamoussoukro par les responsables de cette université n'est pas le fruit du hasard. Il est le résultat d'une enquête minutieuse menée dans les grandes écoles et universités de Côte d'Ivoire, quant à la qualité et au sérieux de la formation.

C'est en raison donc de l'excellente qualité de la formation dispensée par l'Institut que cette université de haute technologie a décidé d'offrir cet atelier de fabrication de pièces détachées de dernière génération à l'Institut. L'objectif visé par la Chine, à travers ce don, est de contribuer à la formation de cadres hautement qualifiés dans le domaine de la technologie. Mais aussi de permettre aux enseignants de faire des recherches.

Cet atelier qui va être monté très rapidement au département génie mécanique de



Personnalités chinoises et responsables de l'Inp-HB ensemble pour un partenariat gagnant-gagnant. (PH: DR)

l'École supérieure d'industrie (Esi) est estimé à 5 millions de yuans.

Au-delà de la formation, cet atelier peut permettre de produire n'importe quelle pièce détachée pour des entreprises comme la Sotra.

Pour régler les derniers détails relatifs au projet, et parapher les différents documents en lien avec ce don, une délégation de cette université conduite par son président, Yang Qingxin, séjourne depuis le 13 janvier à Yamoussoukro.

Après une visite du site d'implantation dès leur arrivée, Yang Qingxin et sa délégation composée, entre autres, de Li Bin, doyen adjoint du département génie mécanique de ladite université, ont parcouru toutes les écoles de l'Inp-hb, avant d'avoir une séance de travail avec Koffi N'Guessan, directeur général de l'Institut et ses principaux collaborateurs.

Au cours des échanges, le président Yang Qingxin, a rassuré que les choses iront très vite, afin que la date de l'inauguration de l'atelier, prévue pour le mois de septembre 2020, soit respectée.

Après avoir dit sa satisfaction par rapport au site proposé par l'Inp-hb, le patron de l'université de technologie de Tianjin a précisé que les travaux de réhabilitation du grand hall et d'installation des machines vont débiter dans les jours qui viennent et prendront fin en août 2020.

Face à ce précieux don, Dr Koffi N'Guessan n'a pas omis de traduire sa gratitude au gouvernement chinois et

aux responsables de l'université de technologie de Tianjin, pour cet appui inestimable à la formation de l'élite ivoirienne et africaine. D'autant que l'Institut qui est devenu un centre d'excellence de la Banque mondiale, a une vocation sous régionale, voire pour toute l'Afrique.

Pour le directeur général de l'Inp-hb, le problème de l'Afrique réside dans sa faiblesse technologique, avant de promettre, dans le cadre de cette coopération, deux bourses d'études destinées

aux étudiants chinois. L'objectif visé étant de leur offrir l'opportunité de réussir une interpénétration des générations.

Il convient de souligner que pour aller vite, les techniciens des deux parties ont déjà commencé à travailler sur la réhabilitation, l'aménagement de la salle et sur la liste des équipements à installer.

La journée du 14 janvier a été consacrée à des visites de courtoisie aux personnalités de la capitale politique et administrative.

Le président Yang Qingxin et sa délégation vont être ensuite reçus par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Dr Albert Mabri Tokeusse, avant de quitter la Côte d'Ivoire.

Notons qu'en 1996, la Chine avait offert une usine-école au département de génie chimie et agro-alimentaire de l'Inp-hb.

Cette usine-école permet jusqu'ici au professeur Adima Amissa, responsable du dit département, de fabriquer divers jus à partir des fruits locaux (jus d'anacarde, de papaye, de mangue...), de produire du yaourt et de l'eau raffinée ■

N'DRI CÉLESTIN

## Enseignement supérieur

# Le 7<sup>e</sup> Salon des études à l'étranger se tient en février

La maison du Patronat (CGec), sise au Plateau, va abriter le samedi 1er février 2020,

la 7<sup>e</sup> édition du Salon des études à l'étranger. Plus de 1500 personnes sont attendues à ce rendez-vous visant à orienter parents et étudiants sur les opportunités de faire des études « exclusivement en anglais à des coûts accessibles » au Canada et aux États-Unis, a affirmé Simon Gooch, directeur du recrutement des étudiants Afrique du groupe américain English Languages Services (Els).

M. Gooch a partagé les avantages de cette formation en Amérique du nord, le jeudi 23 janvier au cours d'une



Simon Gooch, directeur du recrutement des étudiants Afrique du groupe Els (à gauche) et Jude Lookwé Djegba, directeur de la coordination et de l'implantation Ouest Afrique Yes, lors de la conférence de presse au Plateau. (PH: DR)

conférence de presse organisée par Els en partenariat avec YesAfrica, au Plateau. Présentant les perspectives

de la 7<sup>e</sup> édition du Salon des études à l'étranger, Simon Gooch a expliqué qu'il est question de : « vraiment se concentrer sur des études enseignées entièrement en anglais. » Il a profité de l'occasion pour donner la raison d'une telle initiative. « Depuis plus de 7 ans, j'ai constaté qu'il y a de plus en plus d'intérêts chez les parents, tout comme chez les élèves, à poursuivre des études enseignées entièrement dans cette langue. Parce qu'on sera privilégié quand on cherche de l'emploi », a-t-il constaté.

A l'en croire, le budget annuel pour la formation y compris les frais annexes (hébergement, nourriture)

est estimé à 10 millions de FCFA. La durée de la formation est comprise entre trois et quatre ans.

En outre Gooch confie que : « quand un jeune ivoirien revient , après une telle formation, en plus d'être bilingue, il a en sa possession, un diplôme international, sans compter l'expérience professionnelle acquise ».

Dans la même logique, Jude Lookwé Djegba, co-fondateur, directeur de la coordination et de l'implantation Ouest-Afrique Yes, a insisté sur l'expertise des apprenants. « Il s'agira de bien comprendre le projet personnel de chaque élève ou étudiant, évaluer les moyens dont dispose la famille, afin

de proposer des options convenables. La structure s'engage à les accompagner pendant les démarches d'admissions jusqu'à l'aboutissement du projet », assure-t-il. Pour ce qui est de l'organisation du salon, des représentants des universités partenaires de cette formation (Santa Rosa Junior College, Centennial College, The University of Tampa) seront présents. Le Groupe américain Els est spécialisé dans l'enseignement de la langue anglaise et aussi dans l'orientation des étudiants. Il est en partenariat avec plus de 150 universités ■

ISABELLE SOMIAN

Henri Koula, proviseur du lycée scientifique de Yamoussoukro

## «La réhabilitation du lycée n'est pas un leurre»

Après plusieurs années de délabrement, le lycée scientifique de Yamoussoukro va retrouver son lustre d'antan, grâce à un projet de réhabilitation qui débute sous peu. Et qui permettra à ce moule d'excellence de jouer pleinement son rôle de fournisseur d'élèves excellents pour les grandes écoles de l'Inp-hb.

**Monsieur le proviseur, en dehors du délabrement du lycée, c'est le gymnase qui part en fumée. Quel commentaire ?**

C'est un vrai pincement au cœur de voir ce lycée et surtout le gymnase partir en lambeaux, pour nous qui connaissons cette école pour y avoir fait nos études. Je suis plus triste encore quand je lis les quelques lignes écrites de la main du Président Félix Houphouët-Boigny, à l'occasion du baptême de la première promotion. Il disait avoir construit ce lycée avec amour pour les enfants de Côte d'Ivoire qui devront demain être les meilleurs. Tout cela est en train de partir petit à petit en lambeaux. Et j'avoue que ça fait vraiment mal au cœur.

**Mais le gymnase était à l'abandon depuis longtemps.**

Oui, il était à l'abandon depuis très longtemps. Il était même fréquenté par des personnes peu recommandables. Et nous l'avons signalé depuis longtemps à la police. On se demande même si ce ne sont pas ces individus peu fréquentables-là qui ont mis accidentellement le feu à la bâtisse.

**Au-delà des résultats toujours excellents, tout le monde sait que le lycée scientifique est à l'agonie en ce qui concerne les infrastructures. Qu'est-ce qui explique cette situation ?**

Le lycée scientifique de Yamoussoukro va très bien au plan des résultats et du fonctionnement. Les cours se déroulent très bien. Nous nous sommes mis à l'abri de toutes les perturbations. En 2018-2019, nous avons enregistré nos pires résultats parce que nous étions autour de 92% au baccalauréat. En 2017-2018, nous étions à 99%. Mais cette année, nous comptons relever ce chiffre parce que nous avons fait le diagnostic. Nous avons identifié le problème et nous sommes en train de le corriger. Et donc je pense qu'on va avoisiner les 100% cette année.

Je ne suis pas fier de le montrer, c'est vrai. Il est délabré mais nous avons quand même le minimum pour travailler. L'État fait ce qu'il peut pour nous mettre à disposition le minimum. L'internat fonctionne très bien. C'est l'un des gages de notre réus-

site. Même si la trésorerie est de plus en plus fragile. Mais c'est partout en Côte d'Ivoire, ce n'est donc pas spécifique au lycée scientifique. On arrive à nous en sortir.

**Outre les mécènes constitués en majorité d'anciens élèves qui viennent en renfort à leur lycée, avez-vous des raisons d'espérer en des lendemains meilleurs ?**

Oui, on a toujours décrié l'État de délabrement très avancé du lycée scientifique de Yamoussoukro. Ce qui est vrai. Mais il faut dire que le gouvernement n'est pas resté les bras croisés, parce qu'il y a un plan de réhabilitation qui est imminent. Depuis le courant de l'année scolaire passée, des missions de l'Agence française de développement (Afd), du ministère de tutelle et du Contrat de désendettement et de développement (C2d) sont venues sur place, ici, pour lancer la phase administrative de la réhabilitation. Nous avons, à cet effet, participé à plusieurs ateliers de réflexion. Cette phase est donc terminée.

On nous a même demandé, à cette occasion, d'écrire un nouveau projet du lycée scientifique. Ce qui voudrait dire ce que nous comptons faire du lycée scientifique, une fois réhabilité, pour que les bâtiments non utilisés ne soient pas délabrés du fait de leur non-affectation. Nous avons, à l'occasion, formulé le vœu que les classes préparatoires soient désormais logées au sein du lycée, comme cela se fait dans les autres établissements que nous avons eu la chance de visiter à travers plusieurs missions, notamment au lycée Louis Le Grand à Paris. Et nous nous sommes aperçus que les classes préparatoires sont logées dans les lycées. Donc nous avons écrit ce projet et la partie administrative est achevée.

À la suite, nous avons eu encore une autre heureuse initiative. C'est que, après la mission de l'Afd pour laquelle les travaux vont débiter très bientôt, il y a une autre mission de la Présidence de la République qui est venue pour une mission portant sur un fonds qui aurait été prévu pour la réhabilitation du lycée.

Cette 2e mission, nous l'avons dirigée vers les autres parties qui n'ont pas été prises en compte par la



première mission. Notamment la cité blanche qui est partie intégrante du lycée scientifique, ainsi que les résidences d'astreint du personnel du lycée.

C'est pour dire, en conclusion, que la réhabilitation du lycée n'est pas un leurre. Parce que la partie administrative est achevée.

l'Incessamment donc, nous allons entamer la phase pratique. Mais je crois que la hiérarchie est en train de réfléchir sur la délocalisation des deux lycées logés au sein du lycée scientifique. Il s'agit des lycées mixte 1 et 2 de sorte à libérer l'espace pour que commencent les travaux. Et ça aussi, c'est imminent parce qu'une source me permet de vous dire qu'il y a deux sites retenus pour ces deux lycées. Il y a un à Logbakro et l'autre à Sèman. Ensuite, une autre heureuse nouvelle, c'est qu'une mission de l'inspection générale qui est passée il y a une semaine, m'a demandé de penser à l'ouverture de l'internat du lycée à la veille de la rentrée scolaire, comme cela se faisait à l'origine. Cette réflexion est également achevée et nous avons communiqué à notre hiérarchie, comment nous pouvons ouvrir l'internat la veille de la rentrée scolaire. Cela n'est pas très difficile d'ailleurs. Donc, je rassure tout le monde pour dire que la réhabilitation du lycée est lancée. Elle est irréversible.

différentes études qui ont été menées par le C2d, ensuite la conception même du nouveau lycée scientifique pensé avec l'aide de l'inspection générale qui a associé l'Inp-hb aux réflexions. Puisque après tout, nous produisons ici au lycée scientifique pour l'Inp-hb. Donc, il faut qu'ils nous donnent le profil d'élèves qu'il leur faut. C'est d'ailleurs ce qui m'a valu d'effectuer de nombreux voyages à l'étranger pour voir comment l'on peut obtenir le profil d'élèves capables de compétir pour les grandes écoles à l'étranger. Donc c'est tout cela que j'appelle la partie administrative.

**Pour revenir aux deux lycées mixtes 1 et 2 qui devront être délocalisés sur les sites précités, s'agit-il de construire de nouveaux lycées dans ces villages ?**

À mon avis, oui. Ce sont des sites qui ont été déjà choisis et sur lesquels, il n'y a rien. Donc, si on doit délocaliser, il s'agit de construire de nouveaux locaux pour abriter ces deux lycées.

**En dehors de la commune, les problèmes de déplacement ne vont-ils pas surgir ?**

Pas forcément en dehors de la ville, mais aux extrémités de la ville, pour les mettre à l'abri des bruits et mouvements des voitures. Il s'agit de leur offrir un cadre propice aux bonnes études. Je pense donc que le problème de déplacement ne va pas se poser. La ville s'étend chaque jour. On a toujours tendance, en Côte d'Ivoire, à dire que c'est en brousse, et au bout de quelques temps, on se retrouve en pleine ville, avec des bruits et nuisances sonores diverses. Je crois que pour loger des établissements de cette envergure, il faut les mettre à l'abri des bruits et des mouvements des véhicules. J'estime, pour ma part, que les sites ont été bien choisis.

**Ces lycées vont-ils être aussi dotés d'internats comme au lycée scientifique ?**

Non, je ne le pense pas. Parce que la tendance aujourd'hui, ce n'est pas à la réouverture des internats, même si c'est le souhait de la ministre. Parce qu'il y a aussi un coût. Je suis sûr que le citoyen lambda n'en a aucune idée. Mais le lycée scienti-

fique qui a 1000 élèves, revient à 900 millions FCfa par an. L'État ne peut pas s'offrir le luxe d'ouvrir des internats dans tous les lycées. Ce n'est pas possible.

**M. le proviseur, certaines langues indiquent que la proximité du lycée scientifique avec le nouveau stade en construction, juste en face, n'est pas un atout favorable à des études sereines pour les élèves. Avez-vous des inquiétudes à ce niveau ?**

Croyez-moi, nous ne nous rendons même pas compte que des travaux se font à côté de nous. Ces travaux ne génèrent nullement les cours. C'est lorsque je passe devant le chantier pour rentrer au lycée que je réalise qu'ils sont là, puisqu'il n'y a pas de bruits gênants. Maintenant quand on me dit qu'après la fin des travaux, les matches vont occasionner du bruit, je dis non. Parce que les matches se jouent les week-ends. Et les week-ends sont des moments où les élèves sont relax. Je ne vois donc pas en quoi la présence d'un stade va gêner le fonctionnement d'un lycée. En Europe où il n'y a pas autant d'espaces libres qu'ici, les stades se trouvent en pleine ville et pourtant, cela ne gêne en rien les établissements. Pour moi, ce n'est pas un sujet sur lequel il faut s'étendre.

Je voudrais profiter pour dire merci au peuple de Côte d'Ivoire et je le rassure que le Président de la République, le Premier ministre et notre ministre de tutelle font de l'avenir du lycée scientifique de Yamoussoukro, une préoccupation quotidienne. C'est pourquoi, je me permets d'affirmer avec force que le lycée scientifique de Yamoussoukro ne mourra pas. Cela est d'autant vrai que bientôt, il retrouvera son lustre d'antan grâce au projet de réhabilitation décidé par le Président Alassane Ouattara.

Quant à nous, grâce à notre ministre de tutelle, nous continuerons à garantir l'excellence au sein de ce lycée dont les fruits continuent d'être couronnés par nombre de grandes écoles supérieures à l'étranger du pays, parce que nos produits sont bons. Et je suis convaincu qu'avec la réhabilitation, nos résultats seront encore meilleurs. ■

Réalisée par N'DRI CÉLESTIN

# Séminaire bilan 2019 et perspectives 2020 de la douane

## Les douaniers se donnent les moyens de collecter 1 991 milliards de Fcfa cette année

Kého Yaya, directeur de cabinet adjoint du ministre auprès du Premier ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, Moussa Sanogo, a ouvert, hier, au siège de la Cgeci, les travaux de réflexions organisés par la direction générale des Douanes.

La Direction générale des Douanes (Dgd) s'est donné deux jours (les 28 et 29 janvier) pour faire son bilan 2019 et envisager des mesures correctives pour améliorer sa performance en 2020. Les réflexions, qui se déroulent dans le cadre du séminaire bilan 2019 et perspectives de 2020, ont été ouvertes hier au siège de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (Cgeci) par Kého Yaya, directeur de cabinet adjoint du ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'État, Moussa Sanogo.

Selon le général Da Pierre Alphonse, directeur général des Douanes, il s'agit, en effet, après une année d'exercice, de marquer une pause pour évaluer les actions menées afin de déterminer l'efficacité de celles-ci, de mesurer les acquis, mais également les dysfonctionnements observés et d'envisager des actions correctives. « Sous cet angle, il



Kého Yaya (au centre) a rappelé les attentes du gouvernement. (Ph : DR)

nous reviendra de tracer les sillons de nos actions futures au regard de nos acquis, des retards accusés et des attentes toujours plus grandes de nos concitoyens », a-t-il indiqué.

Le directeur général des Douanes a marqué sa sa-

tisfaction au regard des résultats obtenus en 2019. «La direction générale des Douanes a exercé pleinement ses missions sur l'ensemble du territoire national. Celles-ci ont porté notamment sur la collecte et le recouvrement de l'impôt de

porte, la protection de l'économie et des personnes, la surveillance du territoire douanier, la facilitation des échanges, l'assistance aux autres Administrations sœurs, etc. », s'est réjoui le général Da Pierre Alphonse. Il a rappelé qu'en 2019, au

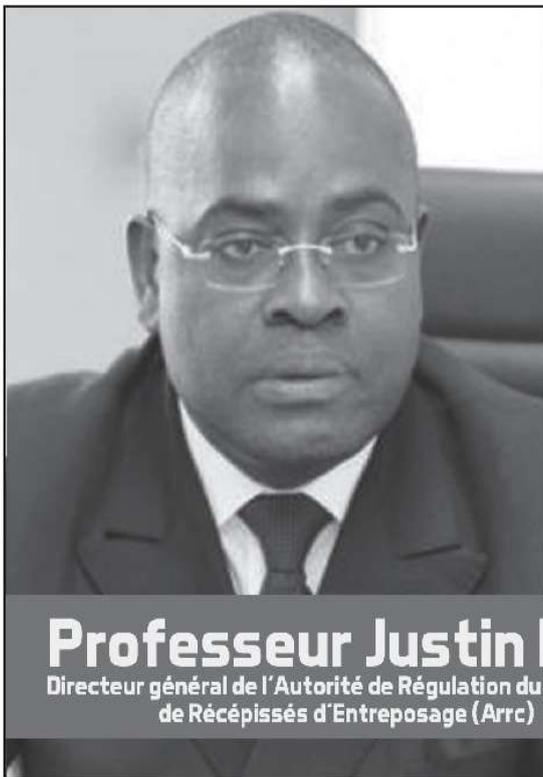
titre des recettes douanières, les recettes collectées se sont établies à 1.832,53 milliards contre un objectif de recettes de 1.846 milliards de Fcfa. Soit un taux de réalisation de 99,3%. « Au titre de la protection des populations, la douane a réussi des saisies record de produits dangereux de plus de quinze tonnes de cannabis et des centaines de tonnes de médicaments de qualité inférieure et falsifiés. Au titre de la protection de l'économie, nous avons saisi plus de 3 milliards 100 millions de Fcfa à l'exportation illégale », a-t-il poursuivi.

Malgré cette performance, les douanes ont besoin d'améliorer leur fonctionnement et redoubler d'efforts, car l'objectif de recettes qui leur a été fixé est en hausse de 8,9% par rapport au montant recouré en 2019. « Pour l'année 2020, l'objectif provisoire est fixé à 1 990, 95 milliards de Fcfa », a annoncé Kého Yaya, le représentant du ministre auprès du Premier ministre chargé

du Budget et du portefeuille de l'État, Moussa Sanogo. Aussi a-t-il enjoint aux douaniers de faire en sorte que leurs actions contribuent à consolider les acquis des réformes et à poursuivre la modernisation des services afin de répondre aux besoins de financement de plus en plus croissants de notre économie.

Pour sa part, le gouvernement promet de continuer de doter les Douanes de moyens performants de la lutte contre la fraude. En 2019, l'Aéroport d'Abidjan s'est vu équipé de six scanners modernes dont quatre à l'Aérogare, un au fret et un au vol privé. Le projet d'extension de l'équipement en scanner est en cours. Et il est prévu le renouvellement du scanner à l'importation au port d'Abidjan, de l'installation d'un scanner à Takikro. D'autres projets de modernisation sont à l'étude, principalement la vidéo surveillance aux frontières.

DAVID YA



**Professeur Justin Koffi**  
Directeur général de l'Autorité de Régulation du Système de Récépissés d'Entreposage (Arcc)

**L'INVITÉ**  
DES RÉDACTIONS **Fraternité Matin**

**Date : 30 janvier 2020**  
10 heures à Fraternité Matin

**Thème :**  
Le SRE (Système de récépissés d'entreposage), opportunité pour la transformation locale des matières agricoles.

# Transport routier / Renouvellement du parc automobile

## Les transporteurs du Gbêkê créent une coopérative



Unis au sein de leur nouvelle coopérative, les transporteurs de la région de Gbêkê veulent redynamiser leurs activités. (PH: DR)

Lors du séminaire sur la mise en place des coopératives de transport, en vue de permettre le renouvellement des véhicules de transport, qui s'est déroulé à Bouaké, les 9 et 11 janvier, Ahmed Diomandé, directeur de cabinet du ministre des Transports, avait exhorté les directeurs régionaux à aller à la rencontre des transporteurs de leurs régions respectives, en vue de les amener à se constituer en entreprise, puis en coopérative. Au sortir donc de ce séminaire, Brahim Sako, directeur régional des Transports de la région de Gbêkê, s'est très vite

mis au travail, en tenant des réunions d'information et de sensibilisation auprès des transporteurs des quatre départements (Bouaké, Béoumi, Botro et Sakassou). Ces rencontres ont abouti, le jeudi 23 janvier, à l'assemblée générale constitutive de la société coopérative des transporteurs de la région de Gbêkê. Sur une quarantaine d'entreprises, une trentaine était présente à cette assemblée constitutive. « Le quorum étant atteint, nous pouvons passer au vote », a déclaré le directeur régional des Transports. Le vote à bulletin secret a désigné Yacouba Koné, président du comité de gestion de la coopérative

des transporteurs de la région de Gbêkê. Il aura pour vice-président, Habib Coulibaly. Le nouveau président du comité de gestion a remercié ses pairs pour la confiance placée en sa

personne. « Avec cette coopérative, nous, les transporteurs de la région, espérons obtenir une centaine de véhicules de l'État pour renouveler notre parc automobile », a-t-il déclaré. Pour sa part, Brahim

Sako a assuré à tous ceux qui hésitent qu'ils peuvent à tout moment adhérer à la coopérative. « Avec cette coopérative, les transporteurs auront bientôt de nouveaux véhicules », a-t-il promis. Séance tenante,

ceux qui font partie de la coopérative ont payé leur droit d'adhésion de 25 000 FCfa et 100 000 FCfa comme action ■

CHARLES KAZONY  
CORRESPONDANT RÉGIONAL



### APPEL A SOUMISSION 2020

Le Fonds National de lutte contre le Sida (FNLS) lance un appel à candidature pour la soumission de projets de lutte contre le VIH et le sida portant sur les domaines suivants :

- Promotion du conseil et dépistage volontaire au VIH et des comportements sexuels à moindre risque;
- Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant ;
- Prise en charge des OEV ;
- Soins et soutien aux PVVIH

#### I. CRITERES D'ELIGIBILITE ET DOSSIER DE CANDIDATURE

Cet appel à candidature s'adresse aux associations et organisations non-gouvernementales ainsi qu'aux structures confessionnelles. Nous accueillons favorablement les projets de partenariat avec deux associations ou plus qui œuvrent ensemble à traiter une des thématiques relatives à l'appel à projet.

##### 1. CRITERES D'ELIGIBILITE

- avoir au moins deux (3) années d'existence ;
- avoir déjà mené des activités de lutte contre le VIH/sida dans l'une des zones ciblées par l'appel à soumission, au cours des trois dernières années.
- avoir une ou des attestations de bonne exécution des projets mises en œuvre dans les 3 dernières années
- avoir une immatriculation au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

##### 2. DOSSIER DE CANDIDATURE

- une demande de financement adressée à Madame le Directeur du FNLS précisant l'objet de la requête ;
- trois (3) exemplaires de la proposition de projet portant le visa de validation de la Direction Régionale ou Départementale de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- un visa de validation du Centre Social de la localité pour les projets de soutien aux OEV ;
- une copie du récépissé de dépôt ou l'agrément de reconnaissance de l'ONG ;
- un reçu d'achat d'un timbre de soutien à la lutte contre le sida d'une valeur de 10 000 FCFA acquis auprès de l'Agent Comptable du FNLS ;
- une version électronique de la proposition sur clé USB.

#### II. DOMAINES D'ACTIVITE ET CANEVAS DE PRESENTATION DU PROJET

Pour recevoir les domaines, paquets de services, zones d'intervention, canevas de présentation et les orientations pour l'élaboration des propositions de projets, veuillez envoyer un mail à l'adresse [fondsntat\\_sida@yahoo.fr](mailto:fondsntat_sida@yahoo.fr) ou rendez vous auprès des Directions Régionales ou départementales de la Santé et de l'Hygiène Publique des localités concernées.

#### III. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au **07 Février 2020 à 14h00, délai de rigueur.**

Les dossiers de candidature doivent être déposés **sous pli fermé au FNLS** sis à Cocody, Riviera Palmeraie, ancienne route d'Akouédo.

#### Notification des résultats

Les structures retenues seront informées par courrier.

#### NB :

Pour les questions concernant les soumissions, prière d'appeler au 22 47 21 73/74

## Tendance

**FONDS SOUVERAIN** - Selon la ministre égyptienne de la Planification et du Développement économique, Hala el-Saeed, le gouvernement ambitionne de porter le capital du fonds souverain de l'Egypte, actuellement de 200 milliards de livres égyptiennes (12,6 milliards \$), à 1000 milliards de livres égyptiennes (63,3 milliards \$).

Hala el-Saeed a fait cette annonce le mardi 21 janvier, à Londres, au cours d'un séminaire en marge du sommet Afrique-Royaume-Uni. Les modalités de cette augmentation de capital n'ont toutefois pas été précisées.

Pour la ministre, cette volonté d'augmentation du fonds souverain est à attribuer aux résultats positifs du programme de réforme en cours ces dernières années et qui ont permis d'aboutir à un taux de croissance de 5,6% sur l'exercice 2018/2019.

Par ailleurs, pour appuyer cette initiative qui vise à maintenir le dynamisme de croissance économique du pays, la ministre a également affirmé la volonté de l'État égyptien de diversifier ses sources de financements en créant des mécanismes de partenariat efficace entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile.